

# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

26° : ALGER

28° : TAMANRASSET

p. 2

Dimanche 27 Octobre 2013 - 22 Dhou al-Hijja 1434 - N° 411 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

LA VISITE DE TRAVAIL  
M. LAMAMRA À BAMAKO  
**Forte impulsion  
aux relations  
bilatérales** Page 5



**Le SG  
de l'ONU  
attendu  
au Mali** Page 15



**TUNISIE**  
Ennahda et  
l'opposition  
dans le vif de leurs  
pourparlers visant  
à régler la crise Page 45

AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## Des mesures urgentes

Said Abjaoui

Le Premier ministre ces temps-ci veut constituer un front élargi dans la lutte contre la bureaucratie. A maintes reprises, il se fait l'interprète du Président qui a exhorté constamment à la lutte contre la bureaucratie. Ces temps-ci, la bureaucratie est devenue une sensibilité politique et dont la lutte contre ce phénomène est revendiquée collectivement tant en Algérie que partout dans le monde. Elle est incriminée comme obstacle au développement. Elle l'est également par l'allongement des délais de mise en œuvre des démarches et des décisions. Elle l'est également par l'incompréhensible accumulation des pièces administratives pour la constitution de tout dossier. La bureaucratie est perçue comme une organisation de travail constituée de fonctionnaires qui travaillent dans le cadre de la réglementation et du droit sous le commandement de la voie hiérarchique et soumis à la voie hiérarchique et à l'action de contrôle. Page 3



PARLEMENT

ENLÈVEMENT D'ENFANTS  
**LA PEINE  
CAPITALE  
ENVISAGÉE** Page 8

BASSIN D'AMGUID MESSAOUD  
À OUARGLA

Sonatrach réalise une  
importante découverte  
de pétrole de  
1,3 milliard de barils Page 8

MATÉRIEL MÉDICAL:

La maintenance  
pose un sérieux  
**problème** Page 4

TRANSPORT

**Super  
promotion  
d'Air Algérie  
sur ses vols  
vers l'Europe** Page 2

SCIENCE et **VIE**  
**DIABÈTE**  
Du café vert  
pour contrôler  
la glycémie  
Pages 12-13

HISTOIRE

**Barbarie  
coloniale  
en Afrique**  
Colonialisme  
et anticolonialisme  
Par Amar Belkhodja (\*)  
Pages 10-11

FOOTBALL

ALGÉRIE-BURKINA FASO  
(BARRAGE RETOUR DU  
MONDIAL-2014)

Belfodil sera-t-il  
invité ou titulaire  
le 19 novembre  
prochain ? Page 22

SÛRETÉ NATIONALE

**27 affaires  
criminelles  
traitées  
en septembre  
par la police** Page 7

**NEDJMA, N° 1 DE L'INTERNET MOBILE**  
Le plus grand nombre d'abonnés  
et la meilleure vitesse réseau  
3G++  
Plus d'informations sur [www.nedjma.dz](http://www.nedjma.dz) - rubrique **3G++**

**3G++**  
de Nedjma  
à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2013



DKNEWS - 27/10/2013



## Régions Nord :

## 26° à Alger

- Temps localement brumeux en début de matinée puis généralement ensoleillé en cours de journée. Les vents seront variables faibles à modérés (20/30 km/h). La mer sera peu agitée.

## Régions Sud : 28° à Tamanrasset

- Temps voilé à localement nuageux vers le Sud-Ouest avec quelques pluies orageuses en cours de journée. Ailleurs, temps généralement ensoleillé. Les vents seront en général de secteur est à sud-est modérés (20/40 km/h) avec quelques soulèvements de sable locaux.

Algier	max	26°	min	18°
Oran	max	26°	min	14°
Annaba	max	27°	min	15°
Béjaïa	max	28°	min	16°
Tamanrasset	max	28°	min	14°

BELGRADE  
LE 6 NOVEMBRE  
PROCHAIN

## Forum d'affaires algéro-serbe

Un forum d'affaires regroupant des entreprises algériennes et serbes se tiendra le 6 novembre prochain à Belgrade en marge de la 20<sup>e</sup> session de la commission mixte algéro-serbe, a indiqué hier la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci).

Le forum a pour principal objectif d'examiner les opportunités d'affaires et de partenariats susceptibles d'intéresser les communautés d'affaires dans les deux pays, souligne la Caci.

## No comment

### 89% DES DETTES NON REMBOURSÉES, DEMENTI DE LA BEA



## TRANSPORT Super promotion d'Air Algérie sur ses vols vers l'Europe



**AIR ALGERIE**

La compagnie nationale Air Algérie lance dès aujourd'hui, d'importantes promotions sur tous ses tarifs à partir de l'Algérie vers la France et inversement, a-t-elle annoncé hier dans un communiqué.

Ces «super promotions», valables du 27 octobre courant au 30 novembre, concernent également les vols au départ d'Oran et les tarifs de la classe «Affaires», a précisé la compagnie dans un communiqué.

«Les détenteurs du tarif business, bénéficieront de la cabine Affaires ainsi que de l'accès au salon Première Classe et la franchise bagage de 40 kg», a ajouté la même source.

Ainsi, «des tarifs super-promotionnels» pour la classe Business seront pratiqués sur les liaisons Paris-Annaba, Paris-Constantine, Lyon-Alger, Nice-Alger, Toulouse-Alger et enfin Marseille-Alger. Des promotions tarifaires sont également proposées pour les voyageurs en classe économique à destination de l'Algérie, depuis Bordeaux, Nice, Toulouse, Paris, Lille, Mulhouse et Metz.

Air Algérie offre aussi des «super-promotions» pour les dessertes à partir d'Oran vers les villes de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse.



L'alimentation en eau potable sera suspendue dans trois communes de la wilaya d'Alger du mardi (18h00) au mercredi (4h00), en raison des travaux de raccordement sur ses installations de production alimentant la chaîne cötière, a indiqué jeudi la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL) dans un communiqué.

Il s'agit de la commune d'Aïn Benian, la commune de Hammamet ainsi qu'une partie de la commune de Cheraga (quartier les Dunes), a précisé SEAAL.

Un dispositif sera mis en place afin d'alimenter, en priorité, les établissements publics et hospitaliers et réduire ainsi les désagréments pour la population, a assuré la même source.

## LE DR SELMA KESRAOUI DU CHU DE BLIDA INVITÉE DEMAIN À 10H30 AU FORUM DE DK NEWS Conférence-débat sur «Les accidents vasculaires cérébraux»

A l'occasion de la Journée mondiale des «accidents vasculaires cérébraux» (AVC), qui est célébré le 29 octobre de chaque année, le docteur Selma Kesraoui du service de neurologie au CHU de Blida animera une conférence-débat, demain lundi 28 octobre à 10h30, au centre de presse de DK News, sis 3 rue du Djurdjura, Ben Aknoune.



## VERNISSAGE DU 6<sup>E</sup> SALON D'AUTOMNE Conférence de presse mardi au Palais de la Culture

En prévision du vernissage du 6<sup>e</sup> salon d'Automne prévu le 31 octobre prochain, auquel 70 artistes, photographes, sculpteurs sont attendus, la direction du Palais de la Culture organisera mardi 29 octobre à 10h à la bibliothèque du Palais une conférence de presse en prévision de l'organisation de cet événement.



## TLEMCEN Des soirées musicales en hommage à cheikh Larbi Bensari

Une série de soirées musicales en hommage à cheikh Larbi Bensari, à l'occasion de la commémoration du 49<sup>e</sup> anniversaire de sa mort, a été entamée jeudi soir à la maison de la culture «Abdelkader-Alloula» de Tlemcen.

Le programme des soirées, spécifiquement de musiques andalouses, qui a débuté avec l'association Gharnata de Tlemcen, s'étendra jusqu'au 27 décembre prochain, date de la mort du regretté Bensari. Aussi, la maison de la culture Abdelkader-Alloula abritera-t-elle chaque jeudi une soirée animée par les associations musicales les plus prestigieuses de Tlemcen dont El Kortobia, El Mouahidia, Gharnata et Abbab cheikh Larbi Bensari, a-t-on appris du directeur de cet établissement culturel. Une exposition comportant les habits et les instruments de musique du maître et d'anciennes photographies sera également montée au profit du public tlemcénien qui voudra un grand respect pour ce chantre de la musique andalouse, a précisé M. Abdelhak Berraho. La soirée de clôture sera animée par le grand orchestre de musique andalouse qui sera constitué de deux à trois éléments des huit associations musicales tlemcénienes qui participent à cet hommage, a-t-on ajouté. Né en 1863 et mort en 1964, cheikh Larbi Bensari est l'artiste le plus en vue de l'école tlemcénienne dite «Gharnatia». Très jeune il eut le coup de foudre pour la musique en entamant sa carrière musicale avec cheikh Boudella avant de devenir un grand rival pour les maîtres de l'époque, à l'instar des Bakchichi, Baghadi et Triki, entre autres. Le défunt cheikh apprit très vite à jouer avec divers instruments comme le gnibri, le violon et la mandoline. En 1929, il enregistra son premier disque 78 tours.

En 1932, Hadj Larbi Bensari représenta la musique algérienne au premier Congrès de musique arabe tenu au Caire (Egypte) où il fit entendre les œuvres de l'école de Tlemcen et poursuivit sa carrière marquant toute une époque avec le même succès jusqu'en 1954, où il cessa de chanter pour des raisons personnelles.

# La mission des nouveaux walis

Kamel Cherif

**Le mouvement dans le corps des walis, décidé par le Président de la République, vise à rapprocher l'administration du citoyen et lui offrir un service meilleur.**

Ces nouvelles nominations ou mutations ont pour objectif d'amener les responsables de rester à l'écoute des citoyens et de leurs préoccupations, conformément aux instructions données par le chef de l'Etat au gouvernement.

Ce mouvement intervient un peu plus d'une année après de la désignation d'Abdelmalek Sellal au poste de Premier ministre.

Entre-temps, Sellal aura effectué plusieurs visites de travail et d'inspection dans différentes wilayas du pays et aura fait son constat en matière notamment de service public et de suivi des projets de développement et d'investissement au niveau local.

Le premier bilan a abouti à un remaniement ministériel puis à un

mouvement dans le corps des walis. Du fait de la situation que connaît le pays et son environnement immédiat, plutôt hostile, ce mouvement dans le corps des walis devrait permettre de prendre en charge les préoccupations des citoyens et maintenir ainsi la quiétude et la stabilité du front intérieur.

Plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement en ce qui concerne l'emploi des jeunes, la création d'entreprises ainsi que les facilitations accordées aux différents investisseurs et opérateurs économiques. Les walis ont été nommés de suivre de très près l'ensemble des projets inscrits au titre du développement local, lequel reste un creuset en matière de création d'emploi. Or, il s'avère que dans certaines wilayas, les décisions prises par le gouvernement n'ont pas fait l'objet d'un suivi rigoureux, ce qui explique ce mouvement dans le corps des walis, lesquels avaient été instruits d'assurer l'application et le suivi de ces mesures sur le terrain. L'opération de distribution de logements à travers plusieurs wilayas du pays, a également été reportée à plusieurs reprises.

En ce sens, la mission assignée aux nouveaux walis consiste en priorité de demeurer à l'écoute du citoyen, lequel est mis au centre des préoccupations du gouvernement. A cet effet, tous les walis ont été instruits de consacrer un jour par semaine pour la réception des citoyens afin d'enregistrer leurs doléances et surtout les suivre pour les prendre en charge. A leur tour, ces walis ont chargé leurs subordonnés de généraliser les cellules d'écoute des citoyens dans le but de rapprocher davantage l'administration du citoyen.

L'autre défi auquel le gouvernement accorde une grande importance a trait à la sécurité et la stabilité sociale dans certaines wilayas du sud du pays. Du fait de leur situation géographique et des frontières qu'elles partagent avec des pays à la situation instable, le volet sécuritaire doit être pris en charge en étroite collaboration avec les services concernés. En somme, rien ne doit être laissé au hasard et les nouveaux walis ou ceux qui sont élevés à ce poste sont chargés d'une mission à même de relever le défi de la stabilité du front social et de la sécurité interne du pays.

AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## Des mesures urgentes

Le ministre auprès du Premier ministre chargé de la réforme du service public M. Mohamed El Ghazi a annoncé samedi à Alger une série de mesures «urgentes» pour améliorer le service public dans l'administration et la lutte contre la corruption. Le ministre a déclaré au cours de l'émission «Idhaa» de la Chaîne 1 de la radio nationale que le service public en Algérie «est malade et a besoin d'un remède urgent» annonçant une série de mesures que le ministère compte prendre dans les brefs délais, d'autres à moyen terme, ainsi que d'autres mesures qui nécessitent une préparation et une concertation avec plus d'agents.

Le ministre a ajouté que son département «a mis en place une commission interministérielle pour la révision de certaines de lois relatives à l'organisation du service public et à l'abrogation d'autres textes en cas de besoin», affirmant que les fruits de cette démarche apparaîtront dès les premiers jours du mois de novembre prochain.

«Il y a une crise de confiance entre le citoyen et l'administration», a-t-il poursuivi, évoquant dans ce sillage «certaines pratiques mal vues» émanant de certains agents, notamment au niveau des administrations qui traitent directement avec le citoyen.

À ce propos le ministre a estimé que «la majorité des agents des guichets n'étaient pas qualifiés et étaient désignés à leurs postes en guise de sanction», et a proposé «la nomination de fonctionnaires compétents aptes à assurer une meilleure prise en charge des citoyens, et de désigner des auxiliaires au niveau des guichets pour les besoins de l'orientation des citoyens».

Le ministre a ajouté que la légalisation des documents officiels sera confiée à tous les services de l'Etat de manière à ce que les documents dont aura besoin le citoyen soient légalisés par le responsable d'une entreprise publique. Le ministre a promis également parmi les mesures envisagées, la révision des horaires administratifs, notamment au niveau des guichets de manière à les prolonger jusqu'à 19h00 et leur ouverture pendant les week-end. Pour mettre fin aux comportements bureaucratiques de certains agents de l'administration tels le clientélisme et le non respect du droit du citoyen au service public, le ministre a annoncé «la généralisation dans les brefs délais du système des tickets au niveau des administrations publiques et le réaménagement des bureaux d'accueil des citoyens, notamment au niveau des communes, dairas et vilayats».

Pour superviser l'application de ces mesures, le ministère désignera des inspecteurs aux niveaux national et local «pour s'acquitter de leur travail en toute transparence et impartialité» ainsi que des responsables locaux dont la mission sera de surveiller le fonctionnement du service public dans les administrations sous l'autorité des walis».

Dans le souci d'établir un contact direct avec le citoyen, le ministère lancera un site-web qui renfermera tous les renseignements dont aura besoin le citoyen pour constituer un dossier administratif ou lui permettre de poser ses problèmes et ses doléances auxquels répondra le ministère de tutelle, a conclu M. El Ghazi.

## La bureaucratie à l'index

Said Abjaoui

Le Premier ministre ces temps-ci veut constituer un front élargi dans la lutte contre le terrorisme. A maintes reprises, il se fait l'interprète du Président qui a exhorté constamment à la lutte contre la bureaucratie. Ces temps-ci, la bureaucratie est devenue une sensibilité politique et dont la lutte contre ce phénomène est revendiquée collectivement tant en Algérie que partout dans le monde.

Elle est incriminée comme obstacle au développement. Elle l'est également par l'allongement des délais de mise en œuvre des démarches et des décisions. Elle l'est également par l'incompréhensible accumulation des pièces administratives pour la constitution de tout dossier. La bureaucratie est perçue comme une organisation de travail constituée de fonctionnaires qui travaillent dans le cadre de la réglementation et du droit sous le commandement de la voie hiérarchique et soumis à la voie hi-

archique et à l'action de contrôle. Malgré que la classe politique, que les opérateurs économiques, que les populations ne manquent pas de la prendre pour cible, elle est pourtant résistante et ne cède en rien. Les autorités ainsi que les usagers convergent dans la dénonciation d'une bureaucratie qui n'a pas de visage. Celle-ci est surtout impersonnelle ce qui revient à dire qu'elle ne peut pas être soumise à des sanctions sauf à l'allègement des procédures de travail. Compte tenu que la bureaucratie est un phénomène décrié dans le monde entier, il faudrait des concertations mondiales pour des solutions également mondiales. Pouvons-nous dire qu'elle sert de cible de substitution car tout lui est imputé et tout peut lui être imputé du fait qu'elle est impersonnelle et donc non incriminable. Impersonnelle ? «Elle n'est pas née de par sa propre volonté, elle ne peut se défendre et elle est le résultat des comportements des fonctionnaires qui activent dans un environnement créé par les «politiques».

Elle se place comme opposante au succès de nombre de démarches de l'Etat.

## Salaires : le secteur privé paie mieux

Le salaire moyen mensuel net tous secteurs confondus, hors agriculture et administration, a augmenté de 8,2% en Algérie en 2012 comparativement à 2011, selon les résultats d'une enquête annuelle sur les salaires réalisée par l'Office national des statistiques (ONS) auprès des entreprises.

«Globalement, l'évolution du salaire net mensuel est de 8,2% en 2012», a déclaré à l'APS le directeur technique chargé des statistiques sociales et des revenus à l'ONS, Youcef Bazizi, responsable de cette enquête.

C'est une évolution, a-t-il poursuivi, «à mettre en relation avec les augmentations salariales intervenues durant 2012 avec le relèvement du Salaire national minimum (Snmg) de 15 000 DA à 18 000 DA».

Par qualification, cette hausse est plus importante (+8,7%) pour le personnel d'exécution (les moins qualifiés) et le personnel de maîtrise (+8%) que pour les cadres (+7,6%), selon les résultats de cette enquête nationale auprès des entreprises qui a porté sur les salaires versés au moins de mai 2012. L'évolution des salaires est plus importante dans certains secteurs d'activités par rapport à d'autres, notamment dans le secteur des industries extractives (productions et services d'hydrocarbures, mines-carrières) avec une hausse de 15%, les finances (banques et assurances) avec 12%, transport et communications (+11,6%) et le commerce et réparation (9,3%), a précisé

l'enquête réalisée par courrier, et qui a touché 92 entreprises dont 611 publiques et 301 privées nationales de 20 salariés et plus.

A l'opposé, l'enquête a relevé la faible augmentation des salaires dans le secteur de la santé et dans la section «hôtels et restaurants», soient respectivement des variations de 3,4% et 3,6%.

A signaler que le secteur de la santé est représenté par le secteur privé, le secteur public de la santé faisant partie de l'administration qui n'est pas couverte par cette enquête.

### Le public paye mieux que le privé

Le salaire net moyen mensuel en 2012 est de 31 800 DA. Il est de 45 500 DA dans le public et de 25 700 DA dans le privé national, a révélé l'enquête, qui a pour objectif de déterminer le niveau des salaires nets mensuels par qualification, activité et secteurs, ainsi que la structure du salaire brut (salaires de base, primes et indemnités).

Les travailleurs des industries extractives ont des salaires «très élevés», soit un net moyen mensuel de 85 000 DA, ainsi que les activités financières (50 500 DA), soit 2,7 et 1,6 fois plus que le salaire net moyen global.

«Les entreprises faisant partie de ces secteurs emploient un grand nombre de diplômés et dispose de plus de facilité que d'autres secteurs pour bien payer leur personnel que ce soit les cadres ou les autres catégories de personnels», a expliqué M. Bazizi.

«Les secteurs des industries extractives et les finances ont un système de rémunération spécifique», a-t-il encore ajouté.

A l'inverse, dans les secteurs de la construction, de l'immobilier et des services aux entreprises, le salaire moyen est plus élevé que le salaire net moyen global avec respectivement 23 700 DA et 25 400 DA, soient 74% et 80% du salaire net moyen global. Cette faiblesse des salaires dans ces secteurs s'explique par le fait qu'ils emploient un personnel d'exécution important et peu qualifié. «Plus cette catégorie de personnel est élevée le plus le salaire moyen dans le secteur sera relativement bas», a souligné M. Bazizi.

Par qualification, l'enquête montre globalement qu'un cadre perçoit un salaire net moyen de 59 400 DA contre 36 700 DA pour le personnel de maîtrise et 23 500 DA pour un salarié d'exécution.

«Un cadre perçoit 1,9 fois le salaire net moyen global, presque le double alors que le personnel d'exécution n'en perçoit que 74%», a-t-il encore ajouté. En effet, les salaires des cadres dans les secteurs liés aux hydrocarbures et les finances où le personnel est très qualifié, sont respectivement de 105 000 DA et 62 200 DA.

En revanche, dans les secteurs de la construction et des services collectifs sociaux et personnels, les cadres ne perçoivent que 44 200 DA et 42 600 DA, a détaillé l'enquête.

Le personnel d'exécution est mieux payé dans les entreprises des industries extractives (57 800 DA). Il est par contre le moins payé dans les entreprises de la construction (20 500 DA) et de la santé (privées) 20, 300 DA. Le salaire de base représente 64% de la rémunération totale.

Tous secteurs confondus, le salaire de base reste la principale composante avec 64,4% de la rémunération brute totale, les primes et indemnités ne représentent que 36%. Cette tendance est maintenue par activité pour certaines sections tandis que pour d'autres, les proportions du salaire de base et des primes et indemnités sont presque égales tels que dans les «hôtels et restaurants» avec 48,4% du salaire de base et 51,6% des primes et indemnités et les «industries manufacturières» avec respectivement 43,1% et 56,9%. Dans le secteur public, le salaire de base représente 51,4% du salaire brut et les primes et indemnités 48,6%. Pour certaines sections, la part du salaire de base est plus importante à l'instar des «activités financières» et des «industries extractives» avec respectivement 59% et 57%. Le salaire de base représente, dans le secteur privé, 70,4% du salaire brut et les primes et indemnités 29,6%. Par contre, cette importante part (du salaire) n'est que de 51% pour la section «hôtels et restaurants» et 49,3% des primes et indemnités.

APS

## SALON LOGIBAT À ORAN 10 accords conclus entre promoteurs et opérateurs

Plus d'une dizaine d'accords et de contrats ont été conclus entre les promoteurs et opérateurs spécialisés, a indiqué à l'APS le directeur général de la Sogexpo, hier au 3<sup>e</sup> jour de la 10<sup>e</sup> édition du Salon international du logement, de l'immobilier, du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics «Batiwest-Logibat», organisé au Palais des expositions à haï Medina Jdid à Oran. Outre la signature d'une convention protocolaire entre «International Méridien fair organization» et la Société de gestion et d'expositions (Sogexpo) pour la participation des sociétés turques aux prochains salons du BTP pour les années 2014, 2015 et 2016, d'importants accords de partenariat ont été conclus entre opérateurs économiques et promoteurs, a indiqué M. Zoubir Ouali. Ann�rant l'implantation à Oran d'une société tunisienne spécialisée dans le bâtiment et les travaux publics, M.Ouali a signalé la signature «également d'un protocole d'accord de formation des jeunes dans les aménagements extérieurs et dans les nouvelles technologies de la peinture de décoration par un groupe turc et une entreprise algérienne.

En outre, des commandes ont été enregistrées auprès d'entreprises étrangères participantes à ce rendez-vous professionnel dont «Tornéos Munoz», une société espagnole spécialisée dans la fabrication des rampes d'escaliers et balustrades qui a manifesté un intérêt pour une exposition itinérante à travers l'ouest du pays compte tenu de l'engouement suscité pour la qualité de ses produits.

«La SARL qui souhaite une extension de son usine est sujette à certains blocages d'ordres administratifs», a indiqué son gérant commercial, ajoutant qu'un contrat avec la direction de la formation et l'enseignement professionnels de la wilaya «est en cours de signature».

Cette manifestation, qui se veut un appel aux professionnels du bâtiment pour adopter la politique de développement durable dans la construction et les travaux publics, est un exemple de réussite de certaines entreprises dans des projets de partenariat, comme en témoignent les propos de leurs représentants commerciaux qui affichent un enthousiasme pour augmenter l'intégration technique de leur produit ou encore élargir le cercle de leur activités.

Un Iranien qui dispose d'une menuiserie aluminium basée à Mostaganem, s'est déclaré enthousiasmé de sous-traiter avec des entreprises algériennes qui ont investi dans les nouvelles technologies, à l'exemple d'une entreprise mixte algéro-turque basée à Tipasa qui fait dans le haut de gamme de PVC et boisserie en proposant des prix compétitifs, avec en prime un réel transfert de technologie.

«Ce salon est un pas vers la modernité. Les opportunités d'investissement sont importantes et ne cessent de croître», a affirmé un responsable commercial d'un groupe algérien basé à Bouira qui dispose de cinq usines à carreaux avec des représentations régionales.

Il importe de souligner que la Turquie, invité d'honneur de ce rendez-vous professionnel, participe avec 25 entreprises privées spécialisées dans le bâtiment, le logement, les matériaux de construction et les travaux publics, a indiqué l'organisateur de cet événement qui se poursuit jusqu'à demain.

## MATÉRIEL MÉDICAL: La maintenance pose un sérieux problème

Le problème de la maintenance du matériel et des équipements médicaux, a été soulevé par le D<sup>r</sup> Benkaidali Smail, chef du service dermatologie au CHU Mustapha Pacha, lors du 25<sup>e</sup> Congrès national de dermatologie, tenu à Alger le 24 et 25 octobre.

«Je tiens à attirer l'attention sur le problème de la maintenance des équipements médicaux qui pose un sérieux problème aux praticiens», a déclaré le D<sup>r</sup> Benkaidali, chef du service dermatologie au CHU Mustapha Pacha, en évoquant en marge du congrès, les obstacles liés à la prise en charge des patients, notamment en dermatologie.

«Les services de maintenance en Algérie ne fonctionnent pas bien. Notre pays acquiert cherement du matériel qui n'est pas entretenu et souvent tombe en panne. Actuellement, il existe un très grand marché de lasers médicaux, cependant les entreprises n'assurent pas le service après-vente», a-t-il dit, appelant à cette occasion les autorités concernées à «imposer» à ces sociétés cette exigence.

«Il faut que les autorités se penchent sur le problème «en serrant les vis à ces sociétés» qui devraient se soumettre aux règles appliquées sous d'autres cieux», a préconisé le D<sup>r</sup> Benkaidali qui a souligné que «l'Algérie n'est pas un bazar où le premier venu écoule son matériel sans aucun respect des garanties de survie».

Il a insisté, dans ce cadre, sur la nécessité d'éviter que ces sociétés recourent à des «subterfuges pour justifier leur incapacité à mettre à notre disposition des pièces de rechange ou trouver les failles des pannes», évoquant, à ce sujet, l'éventualité également d'une mauvaise qualité de ces équipements.

APS

**Le salaire moyen mensuel net tous secteurs confondus, hors agriculture et administration, a augmenté de 8,2% en Algérie en 2012 comparativement à 2011, selon les résultats d'une enquête annuelle sur les salaires réalisée par l'Office national des statistiques (ONS) auprès des entreprises.**

## SELON UNE ENQUÊTE DE L'ONS Évolution de plus de 8 % des salaires en 2012



«Globalement, l'évolution du salaire net mensuel est de 8,2% en 2012», a déclaré à l'APS le Directeur technique chargé des statistiques sociales et des revenus à l'ONS, Youcef Bazizi, responsable de cette enquête.

C'est une évolution, a-t-il poursuivi, «à mettre en relation avec les augmentations salariales intervenues durant 2012 avec le relèvement du salaire national minimum garanti (SNMG) de 15.000 DA à 18.000 DA». Par qualification, cette hausse est plus importante (+8,7%) pour le personnel d'exécution (les moins qualifiés) et le personnel de maîtrise (+8%) que pour les cadres (+7,6%), selon les résultats de cette enquête nationale auprès des entreprises qui a porté sur les salaires versés au mois de mai 2012.

L'évolution des salaires est plus importante dans certains secteurs d'activités par rapport à d'autres, notamment dans le secteur des industries extractives (productions et services d'hydrocarbures, mines -carrières) avec une hausse de 15%, les finances (banques et assurances) avec 12%, transport et communications (+11,6%) et le commerce et réparation (9,3%), a précisé l'enquête réalisée par courrier, et qui a touché 912 entreprises dont 611 publiques et 301 privées nationales de 20 salariés et plus.

A l'opposé, l'enquête a relevé la faible augmentation des salaires dans le secteur de la santé et dans la section «hôtels et restaurants», soient respectivement des variations de 3,4% et 3,6%.

A signaler que le secteur de la santé est représenté par le secteur privé, le secteur public de la santé faisant partie de l'administration qui n'est pas couverte par cette enquête.

### Le public paye mieux que le privé

Le salaire net moyen mensuel en 2012 est de 31.800 DA. Il est de 45.500 DA dans le public et de 25.700 DA dans le privé national, a révélé l'enquête, qui a pour objectif de déterminer le niveau des salaires nets mensuels par qualification, activité et secteurs, ainsi que la structure du salaire brut (salaire de base, primes et indemnités).

Les travailleurs des industries extractives ont des salaires «très élevés», soit un net moyen mensuel de 85.

### SELON LES DOUANES

## Poursuite de la hausse des importations de blé sur les 9 premiers mois 2013

La facture des importations algériennes de blé a enregistré une hausse de 14,45% durant les neuf premiers mois de 2013, alors que les quantités importées n'ont augmenté que de 4,12%, a-t-on appris auprès des Douanes.

La facture des importations de blé a atteint 1,70 milliard de dollars, au cours des neuf premiers mois de cette année contre 1,48 milliard de dollars à la même période en 2012, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) des Douanes. En volume, les importations de blé tendre et dur ont atteint 4,82 millions de tonnes les neuf premiers mois de 2013, contre 4,63 millions de tonnes à la même période de l'année écoulée, en hausse de 4,2%, selon les chiffres du Cnis obtenus par l'APS.

Les achats de blé tendre ont atteint 1,29 milliard de dollars pour une quantité de 3,86 millions de tonnes, contre 1,03 milliard de dollars et 3,54 million de tonnes à la même période de comparaison. Ce sont les importations de blé tendre qui continuent à alourdir la facture céréalière de l'Algérie, qui produit de plus en plus de blé dur et d'orge, dont les récoltes s'améliorent d'année en année.

Pour le blé dur, l'Algérie a importé durant la même période pour 403.064 millions de dollars (1,01 million de tonnes), contre 458,66 millions de dollars pour l'achat de 1,12 millions de tonnes à la même période de 2012, en baisse en terme de valeur de plus de 12%. La situation est en nette amélioration pour le blé dur et l'orge, à l'exception du blé tendre, ce qui nécessite encore d'intenses efforts des parties concernées notamment les fellahs pour améliorer le rendement, selon les profession-

000 DA, ainsi que les activités financières (50.500 DA), soit 2,7 et 1,6 fois plus que le salaire net moyen global.

«Les entreprises faisant partie de ces secteurs emploient un grand nombre de diplômés et dispose de plus de facilité que d'autres secteurs pour bien payer leur personnel que ce soit les cadres ou les autres catégories de personnels», a expliqué M. Bazizi. «Les secteurs des industries extractives et les finances ont un système de rémunération spécifique», a-t-il encore ajouté.

À l'inverse, dans les secteurs de la construction, de l'immobilier et des services aux entreprises, le salaire moyen est plus faible que le salaire net moyen global avec respectivement 23.700 DA et 25.400 DA, soient 74% et 80% du salaire net moyen global.

Cette faiblesse des salaires dans ces secteurs s'explique par le fait qu'ils emploient un personnel d'exécution important et peu qualifié. «Plus cette catégorie de personnel est élevée plus le salaire moyen dans le secteur sera relativement bas», a souligné M. Bazizi.

Par qualification, l'enquête montre globalement qu'un cadre perçoit un salaire net moyen de 59.400 DA contre 36.700 DA pour le personnel de maîtrise et 23.500 DA pour un salarié d'exécution. «Un cadre perçoit 1,9 fois le salaire net moyen global, presque le double alors que le personnel d'exécution n'en perçoit que 74%, a-t-il encore ajouté.

En effet, les salaires des cadres dans les secteurs liés aux hydrocarbures et les finances où le personnel est très qualifié, sont respectivement de 105.000 DA et 62.200 DA.

En revanche, dans les secteurs de la construction et des services collectifs sociaux et personnels, les cadres ne perçoivent que 44.200 DA et 42.600 DA, a détaillé l'enquête.

Le personnel d'exécution est mieux payé dans les entreprises des industries extractives (57.800 DA). Il est par contre le moins payé dans les entreprises de la construction (20.500 DA) et de la santé (privées) 20.300 DA.

### Le salaire de base représente 64% de la rémunération totale

Tous secteurs confondus, le salaire de base reste la principale composante avec 64,4% de la rémunération brute totale, les primes et indemnités ne représentent que 36%.

Cette tendance est maintenue par activité pour certaines sections tandis que pour d'autres, les proportions du salaire de base et des primes et indemnités sont presque égales tels que dans les «hôtels et restaurants» avec 48,4% du salaire de base et 51,6% des primes et indemnités et les «industries manufacturières» avec respectivement 43,1% et 56,9%.

Dans le secteur public, le salaire de base représente 51,4% du salaire brut et les primes et indemnités 48,6%. Pour certaines sections, la part du salaire de base est plus importante à l'instar des «activités financières et des industries extractives» avec respectivement 59% et 57%.

Le salaire de base représente, dans le secteur privé, 70,4% du salaire brut et les primes et indemnités 29,6%. Par contre, cette importante part (du salaire) n'est que de 51% pour la section «hôtels et restaurants» et 49,3% des primes et indemnités.

nels. La production céréalière de la saison agricole 2012-2013 a atteint 49,1 millions de quintaux au niveau national, avait déclaré le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Abdelwahab Nouri, lors de sa dernière visite à Tiziaret, soit une baisse de la production estimée à 900.000 quintaux par rapport à la saison précédente.

Cette baisse s'explique, selon le ministre, par la sécheresse qui a touché durant cette saison cinq wilayas de l'Est du pays, d'où provient le gros de la récolte nationale céréalière.

«Cet effet, le ministre avait déclaré que l'Etat soutient les agriculteurs pour créer de nouveaux périmètres irrigués en vue d'accroître la production céréalière et que son département ministériel œuvre avec les parties prenantes du secteur agricole à la restructuration du programme actuel d'irrigation.

L'Algérie a produit 4,9 millions de tonnes de céréales durant la saison 2012-2013 contre 5,12 millions de tonnes lors de la campagne 2011-2012, 4,24 millions de tonnes en 2010-2011 et 4,5 millions de tonnes en 2009-2010, alors qu'une production record de 6,12 millions de tonnes avait été enregistrée en 2008-2009. Les besoins de l'Algérie en céréales sont estimés à environ 8 millions de tonnes par an. L'Algérie est l'un des premiers importateurs de blé au monde, notamment le blé tendre car la demande locale reste importante. En 2012, la facture des importations algériennes de blé a reculé de 26% par rapport à 2011, année durant laquelle les achats ont connu une forte hausse de 125% par rapport à l'année d'avant pour une valeur de 2,11 milliards de dollars.

## ALGÉRIE - TURKMÉNISTAN

## Le président Bouteflika félicite le président du Turkménistan pour la Fête nationale de son pays

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de félicitations au président du Turkménistan, Gurbanguly Berdimuhamedov, à l'occasion de la célébration de la Fête nationale de son pays, dans lequel il lui a réitéré sa détermination à œuvrer avec lui au renforcement des relations de coopération entre les deux pays. «Au moment où votre pays célèbre sa Fête nationale, il m'est agréable de vous adresser, au nom du peuple et du gouvernement algériens ainsi qu'en mon nom personnel, mes chaleureuses félicitations, accompagnées de mes vœux de progrès et de prospérité pour votre peuple», écrit le président Bouteflika dans son message.

«Je tiens, en cette date marquante de l'histoire du Turkménistan, à vous réitérer ma détermination à œuvrer, avec vous, au renforcement des relations d'amitié et de coopération qui lient nos deux pays», ajoute le chef de l'Etat.



## ALGÉRIE - MALI



## L'Algérie et le Mali liés par des relations «fondamentales»

Le ministre malien de la Défense et des anciens combattants, Soumeylou Maiga, a indiqué hier à Bamako que l'Algérie et son pays étaient liés par des relations «fondamentales».

«La géographie a fait de nous des voisins, mais l'histoire a fait de nous plus que des voisins. Nous sommes deux pays étroitement liés et il est important qu'avec les changements intervenus dans notre sous-région, que nous puissions amorcer un processus de mise en œuvre de nos évaluations et des approches que nous développons ensemble», a-t-il déclaré à la presse à l'issue d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, en visite d'amitié et de travail au Mali. «De ce point de vue, nous sommes tout à fait dans la même logique et dans la même perspective», a-t-il souligné, ajoutant que «notre objectif est de parvenir à une relation bilatérale toujours plus forte s'inscrivant dans le cadre d'une approche régionale et continentale, en vue de limiter les facteurs d'influence étrangère dans notre région». Tout en prévenant que la menace terroriste est «loin d'être finie» dans la région et que les groupes terroristes «vont tenter de se reconstruire pour agir sous de nouvelles formes», le ministre malien de la Défense a préconisé de nouvelles mesures pour «davantage de développement et de prospérité» dans la région.

«Il faut réduire l'impact de l'économie criminelle et cela passe inévitablement par une approche concrète avec plus d'efficacité dans notre action commune», a-t-il insisté.

## LAMAMRA À BAMAKO Séance de travail avec le Premier ministre et des membres du gouvernement malien

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a tenu, vendredi soir à Bamako, une séance de travail avec le Premier ministre malien et des membres du gouvernement malien, à l'occasion de la visite de travail qu'il effectue dans ce pays. Il s'agit du ministre de la Sécurité, Sada Samaké et du ministre de la Réconciliation

nationale, Cheikh Oumar Diarra. Auparavant le chef de la diplomatie algérienne a été reçu par le Premier ministre malien et s'est entretenu avec le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, chef de la Mission internationale intégrée pour la stabilité au Mali (Minusma), Bert Koenders. M. Lamamra devait être reçu hier, selon le pro-

gramme établi, par le président malien, Ibrahim Boubacar Keita, et aura des entretiens respectivement avec le ministre de la Défense, Soumeylou Maiga, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zahabi Sidi Ould Mohamed, ainsi qu'avec le haut représentant de l'Union africaine pour le Mali, Pierre Buyoya.

### DES DÉFIS ET DES ÉCHÉANCES

### Entretien avec le Premier ministre malien

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, s'est entretenu vendredi soir à Bamako, avec le Premier ministre malien, Oumar Tatamly, à l'occasion de la visite de travail qu'il effectue dans ce pays.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cet entretien, M. Lamamra a indiqué «avoir passé en revue avec le Premier ministre malien les défis et les échéances qui se présentent aux deux pays, ainsi que les axes d'effort sur lesquels nous déployons nos actions.

Nous avons également envisagé les créneaux dans lesquels la contribution de l'Algérie peut se faire pour la consolidation de la paix, le développement des régions du Nord et la promotion

de la réconciliation nationale en vue d'une sortie de crise effective pouvant ouvrir des perspectives prometteuses au Mali», a-t-il souligné. M. Lamamra a rappelé dans ce sens que ces points ont été déjà évoqués lors de la dernière visite à Bamako du Premier ministre, Abdelfmalek Sellal, qui a été mandaté par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika pour la cérémonie d'investiture du président Ibrahim Boubacar Keita.

Cet effort et cette consultation fraternelle a-t-il ajouté, vont se poursuivre et doivent pouvoir aller en s'amplifiant pour davantage de paix, de réconciliation et de développement au Mali et dans la région.

## Entretien avec le ministre malien de la Défense

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, s'est entretenu hier à Bamako, avec le ministre malien de la Défense et des Anciens combattants, Soumeylou Maiga.

L'entretien a porté sur les relations bilatérales et les questions régionales et internationales d'intérêt commun. M. Lamamra, s'est en-

tretenu vendredi soir à Bamako, avec le Premier ministre malien, Oumar Tatamly. Auparavant le chef de la diplomatie algérienne a été reçu par le Premier ministre malien et s'est entretenu avec le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, chef de la Mission internationale intégrée pour la stabilité au Mali (Minusma), Bert Koenders. M. Lamamra devra être reçu, selon le programme établi, par le président malien, Ibrahim Boubacar Keita, et aura des entretiens respectivement avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zahabi Sidi Ould Mohamed, ainsi qu'avec le haut représentant de l'Union africaine pour le Mali, Pierre Buyoya.

### Rencontre avec le MAE malien

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, s'est entretenu hier à Bamako, avec son homologue malien, Zahabi Sidi Ould Mohamed. L'entretien a porté sur les relations bilatérales et les questions régionales et internationales d'intérêt commun. M. Lamamra se trouve en Mali pour une visite d'amitié et de travail, seconde étape d'une tournée régionale entamée en Mauritanie et qui le conduira également au Niger.

Cette tournée s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations anciennes et privilégiées qui unissent l'Algérie à chacun de ces trois pays voisins.

## Ban Ki-moon au Mali la semaine prochaine



Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, sera en visite la semaine prochaine au Mali, a annoncé hier son représentant pour le pays, Albert Koenders. M. Ban Ki-Moon «effectuera une visite la semaine prochaine au Mali», a indiqué M. Koenders, chef de Minusma (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali). «Il sera accompagné des chefs de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de la présidente de la commission de l'Union africaine (UA) Nkosazana Dlamini-Zuma», a-t-il précisé, lors d'une cérémonie mar-

## Pays du Champ, politique algérienne de voisinage

Said Abjaoui

C'est devenu une constante de notre diplomatie que d'œuvrer à ce que notre voisinage ne présente pas de vulnérabilités (ou à tout le moins à considérablement réduire celles-ci) dans sa capacité à faire face à des menaces terroristes et à toute autre menace qui entraînerait naturellement dans des prestations de service avec celles-ci.

Si on se réfère aux discours et orientations qui ont caractérisé les politiques d'action de l'Algérie, il en découlera que le président a pratiquement construit une doctrine de politique extérieure qui définit nos relations avec les pays immédiatement voisins.

Pourquoi la politique de voisinage est-elle une priorité ? Pourquoi faudrait-il ne pas se contenter de simples visites entre voisins et aller au-delà de telles relations par leur inscription dans la perspective d'une destinée commune, ou du moins partagée ? D'abord, la vision algérienne des relations internationales repose sur la recherche d'une multi-polarisation du monde, à savoir qu'il ne serait pas sain que le monde soit dominé par une quelconque puissance ou un seul pôle politico-militaire. L'avenir appartient aux ensembles et sous-ensembles régionaux. Ensuite, la thèse défendue avec succès par l'Algérie d'un terrorisme transfrontières implique l'obligation d'une coopération de voisinage étroite, concertée, franche, engagée, solidaire et opérationnelle car aucun Etat, fût-il puissant, ne saurait se garantir éternellement une sécurité totale si tout son environnement n'est pas sécurisé. Sachant que l'instabilité constitue elle-même une grande vulnérabilité face aux menaces terroristes, la coopération entre les pays voisins intègre le volet gestion de crises et règlement politique des conflits internes par la priorisation du dialogue. Pour l'Algérie, la conception de la sécurité collective repose sur l'idée que la sécurité est indivisible. La stabilité l'est également. Si la lutte contre le terrorisme devrait impliquer les pays voisins, elle devrait impliquer plus particulièrement les pays du champ de bataille que sont l'Algérie, le Mali, le Niger et la Mauritanie qui font face actuellement et activement à la même menace terroriste, celle qui cherche un sanctuaire et un lieu de préparation à son renforcement. Ces quatre pays se sont engagés à combattre ensemble le terrorisme en se donnant un état-major mixte basé à Tamanrasset. Les conditions sont pratiquement réunies pour consolider le même front sur la base d'un partenariat stratégique. Pour avoir payé le prix cher dans un combat qu'elle a mené solitairement contre un terrorisme soutenu par ses partenaires internationaux, l'Algérie sait assez que cette posture de pays qui lutte seul est très coûteuse sur les plans développement, organisation de la vie publique et vulnérabilités du dispositif de sécurité et de la société. Elle a une expérience qu'elle met au service des pays du Champ, et c'est là un des objectifs de notre diplomatie.

quant le 68<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU à Bamako, célébré le 24 octobre de chaque année. En vue de donner plus d'éclat à l'événement au Mali, les organisateurs ont indiqué avoir choisi ce samedi pour le célébrer. La Minusma est au Mali pour «d'accompagner et non pour imposer la paix», a affirmé M. Koenders, se disant convaincu que «de pays a la capacité de faire la paix». Le gouvernement malien était représenté pour cette occasion par le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Zahabi Sidi Ould Mohamed.

APS

## L'OBÉSITÉ FAIT LE LIT DU DIABÈTE, ALERTENT LES SPÉCIALISTES Un quart des enfants scolarisés algériens sont en surpoids ou obèses

Amel B.

Epidémie silencieuse et galopante et véritable problème de santé publique, le diabète est en pleine expansion en Algérie frappant de plus en plus de jeunes. Selon les spécialistes, entre 8 à 10% de la population adulte est diabétique, ce qui représente environ deux millions et demi de personnes. Le diabète de type 2 (non insulinodépendant) constitue la forme la plus fréquente (90% des cas).

L'augmentation sans précédent du nombre de diabétiques dans le monde est le fruit des effets combinés du vieillissement de la population et de l'augmentation du taux d'obésité et d'inactivité.

Le surpoids chez les enfants est un phénomène croissant. Un quart des enfants scolarisés en Algérie souffrent de surpoids ou sont obèses, selon Fayçal Ouhada, président de l'association des diabétiques d'Algier, qui cite des chiffres de la Société algérienne de pédiatrie.

Intervenant lors d'une rencontre sur le diabète et ses faces cachées, organisée dernièrement, par les laboratoires Pfizer à Alger, il a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des actions quotidiennes pour lutter contre l'obésité infantile et en faire la prévention. Le docteur Samir Aouiche, diabétologue au CHU Mustapha, a alerté sur la progression inquiétante de l'obésité, estimant qu'il est urgent de lutter contre sur le surpoids et l'obésité qui font trop souvent le lit de cette maladie chronique.

«Il est d'autant plus important de le souligner car les enfants obèses sont des futurs diabétiques», a-t-il indiqué. Selon lui, «il est primordial d'agir sur l'hygiène de vie, à travers une alimentation saine et équilibrée et une activité physique régulière».

Le surpoids, l'obésité et le manque d'exercice constituent les principaux facteurs de risque modifiables pour le diabète de type 2. L'obésité peut favoriser l'apparition d'autres maladies facteurs de risques cardiovasculaires à l'âge adulte.

L'obésité est une maladie en plein développement à tel point que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) place actuellement sa prévention et sa prise en charge comme une priorité dans le domaine de la pathologie nutritionnelle.

L'Association algérienne des diabétiques d'Algier insiste pour mettre en place des actions en milieu scolaire destinées à sensibiliser les petits aux règles de base d'une alimentation équilibrée et initier les enfants à prendre de bonnes habitudes alimentaires.

Ainsi, une grande attention doit être apportée aux plats servis dans les cantines scolaires, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Car apprendre à bien se nourrir commence en famille où à l'école. Les enseignants peuvent aider les enfants à acquérir une éducation nutritionnelle. Prévenir l'obésité permettrait ainsi de combattre le diabète et ses faces cachées, ce qu'on appelle les complications du diabète, qui comptent pour beaucoup dans le poids social et financier de la maladie.

Celle-ci compte parmi les principales causes de cécité, d'insuffisance rénale et d'amputation des membres inférieurs dans de nombreux pays.

Il faut savoir que les personnes diabétiques sont deux à quatre fois plus susceptibles de développer des maladies cardiovasculaires que celles ne souffrant pas de cette maladie.

## HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES L'Apoce appelle au boycott des œufs !

Le président de l'Association de protection et orientation du consommateur et son environnement de la wilaya d'Alger (Apoce), M. Mustapha Zebdi, a appelé hier les Algérois, à boycotter l'achat des œufs si leur prix ne baisse pas avant le début de la semaine prochaine.

R.Rachedi

S'exprimant lors d'une conférence organisée hier par l'UGCAA sur l'augmentation du prix des produits alimentaires, (fruits et légumes, viandes etc.), et la marge bénéficiaires des commerçants, M. Zebdi, a lancé un ultimatum aux producteurs d'œufs, opérateurs et autres détaillants avicoles de baisser le prix des œufs à 10 DA l'unité, et ce avant le samedi 2 novembre, faute de quoi l'Apoce appellera les consommateurs à entamer une action de boycott de ce produit alimentaire. «Le pouvoir d'achat des consommateurs algériens est menacé. Nous revendiquons la réduction du prix des œufs car il est jugé trop élevé. Cette hausse est complètement injustifiée car l'Etat a débloqué dernièrement un budget colossal (15 mille milliards) pour subventionner l'alimentation des volailles», a indiqué M. Zebdi.

En attendant la réponse à cet ultimatum, la hausse généralisée des prix des produits alimentaires de base bat son plein et le consommateur est obligé aujourd'hui de débourser plus de 350 DA pour l'achat d'un plateau d'œuf alors que son prix en gros ne dépasse pas les 240 DA. En ce sens, le porte-parole de l'UGCAA, M. Hadj Tahar Bouloum, a imputé la hausse des prix des produits alimentaires essentiellement à la faiblesse



de la production nationale, la défaillance du circuit d'approvisionnement et l'absence de chambres froides censées réguler et assurer une stabilité dans l'approvisionnement en produits agricoles.

Le manque de marché de proximité a également été mis en cause car les écarts de prix entre les marchés de gros et les commerces de détail sont très importants. «Pour vous donner une idée sur le sujet, la salade a été vendue hier au marché de gros de Chlef à 35 DA le kg, cependant son prix a dépassé les 100 DA chez les marchands de détail.

Le même constat a été observé pour les oignons, proposés à 10 DA, la courgette à 50 DA, les raisins selon leur qualité de 40 à 90 DA, et les haricots verts à 70 DA

kg, dont les prix sont le double» a estimé M. Belaribi Laïd, grossiste au marché de fruits et légumes de Chlef.

Par ailleurs, l'UGCAA qui a appelé le ministère de l'Agriculture à assainir le secteur des faux agriculteurs qui bénéficient des aides de l'Etat sans pour autant contribuer à l'autosuffisance alimentaire du pays, a exprimé une nouvelle fois, son désaccord avec la proposition de l'UGTA portant sur l'adoption de nouvelles mesures pour réduire le nombre d'importateurs afin de diminuer la facture des importations. Selon l'UGCAA, cette procédure encouragera davantage le lobbying et engendrera à court terme une hausse des prix des produits importés.

## SANTÉ: PRÉLÈVEMENT DE LA CORNÉE Le cadre juridique nécessite une modification

Le cadre juridique relatif au prélevement de la cornée des yeux des personnes décédées mérite d'être modifié pour pouvoir assurer la disponibilité de cette membrane en Algérie sans recourir à son importation, a souligné hier à Alger le président de l'Association des ophtalmologistes praticiens algériens (AOPA), le docteur Boualem Chachoua.

«Les chirurgiens ophtalmologistes qui pratiquent la greffe des cornées sont bloqués par l'exigence d'une demande d'autorisation pour un prélèvement immédiat des proches de la personne décédée. Ceci est très difficile à faire», a-t-il déploré dans une déclaration à l'APS en marge

du 7<sup>e</sup> congrès d'ophtalmologie pratique organisé par cette association.

Qualifiant de «frein» la loi sur la santé de 1985, pour le prélèvement et la greffe des cornées, le D<sup>r</sup> Chachoua a tenu à rappeler que la cornée de l'œil est un tissu et non un organe dont le prélèvement des cadavres doit se faire durant les premières heures qui suivent le décès.

À ce propos, il a proposé de considérer toute personne qui ne s'est pas opposée de son vivant à faire un don d'organes comme consentante, en recommandant aussi la création d'une banque de cornées et l'ouverture d'un registre national des donneurs

d'organes et autres membranes, pour réduire le recours à l'importation des pays étrangers.

Plus de 6.000 cornées, importées des Etats Unis d'Amérique, ont été greffées dans divers centres hospitalo-universitaires d'Algérie entre 2001 et 2012.

Par ailleurs, le 7<sup>e</sup> congrès d'ophtalmologie pratique qui s'est tenu vendredi et samedi par la participation d'ophtalmologistes algériens, du Maghreb et de l'Europe, a été consacré en grande partie à la cataracte qui représente la première cause de la cécité en Algérie, qui touche 62.000 personnes, ainsi qu'à d'autres pathologies oculaires

comme le glaucome. Il a pour objectif de contribuer à la formation médicale continue des praticiens de l'ophtalmologie du secteur public et privé, ainsi que des jeunes ophtalmologistes et résidents, et de faire une mise au point sur les nouvelles techniques chirurgicales, a indiqué le président de l'AOPA.

Outres des communications et ateliers, des vidéos didactiques sur le traitement de la cataracte, cette maladie de l'œil qui touche généralement les personnes âgées de plus de 60 ans et se caractérise par une opacité du cristallin, due au processus de vieillesse naturel, ont été projetées.

## JUSTICE

### 72 affaires jugées par le tribunal criminel d'Alger à partir d'aujourd'hui

Soixante-douze (72) affaires, dont une vingtaine liées au terrorisme, seront jugées, à partir d'aujourd'hui, par le tribunal criminel près la Cour d'Alger lors de sa deuxième session ordinaire de l'année 2013, a-t-il appris hier auprès de la cellule de communication de la Cour de justice.

«Dix-huit affaires liées au terrorisme sont enrôlées sur la liste de cette session dont la plus importante est celle du rapt d'étrangers dans le Sahara algérien, de l'attaque contre la prison de Tazoult (Batna) et l'évasion de 1200 prisonniers, dans laquelle sont impliqués quatre individus, complices d'Amar Saïfi alias Abderrazak El Para», précise-t-on de même source. L'affaire de l'attaque contre la pri-



son de Tazoult a été programmée pour le 12 novembre prochain. Le tribunal criminel réexaminera, le 6 novembre prochain, l'affaire du musicien Djamel Bafdel, impliqué dans une affaire d'attentat à la pudeur.

Le mis en cause (Djamel Bafdel) a déjà été condamné à 10 ans de prison ferme, a rappelé la même source.

Des affaires de dilapidation de deniers publics, trafic de stupéfiants, rapt, vol et constitution d'associations de malfaiteurs, seront également jugées par cette juridiction durant sa deuxième session.

APS

ALGER

# 2 terroristes à la barre

A. Ferrag

**Alors que le procureur général requiert la peine capitale, les avocats de la défense demandent que leurs clients bénéficient de circonstances atténuantes. Beaucoup d'encre a coulé sur les carnages commis par les groupes sanguinaires.**

Beaucoup de familles ont pleuré leurs enfants, parents, proches ou même voisins ravis à la vie de la façon la plus atroce qui soit.

Beaucoup d'images se sont figées dans nos mémoires. En ce mois d'octobre 2013, le tribunal criminel d'Alger a prononcé le verdict de Salim et Ali, accusés d'appartenance à un groupe armé, responsable du drame. Il est à noter qu'il s'agit là de leur dernier procès. Au cours de l'audience, les mis en cause reconnaissent les faits retenus contre eux



sans aucune difficulté. Alors que le procureur général requiert la peine capitale, les avocats de la défense demandent l'application des circonstances atténuantes pour leurs deux clients.

Au terme du procès, Salim et Ali sont condamnés chacun à vingt ans de prison ferme.

BÉJAÏA

## Accidents de la route : recrudescence macabre et mobilisation de la gendarmerie nationale

Arslan B.

Le groupement de la gendarmerie nationale de la wilaya de Béjaïa vient, jeudi 24 octobre 2013, d'enclencher de toute urgence, de concert avec Radio Soummam et la presse écrite, une opération de proximité axée sur la sensibilisation directe (et de vive voix) et la prévention, en se déployant, notamment, sur les RN9, 26 et 12, des axes « tristement réputés » pour être assez souvent le théâtre d'accidents de la circulation à l'issue fatale, la plupart du temps. Et l'hécatombe, sur ces axes de la wilaya de Béjaïa, va crescendo. En effet, rien que pour ce mois d'octobre 2013 non encore « bouclé », pourtant, il a été enregistré 44 accidents ayant entraîné 9 décès et 27 blessés.

Ainsi, les gendarmes ont-ils décidé d'investir le terrain pour un contact direct avec les usagers véhiculés de ces axes dangereux, se postant particulièrement en des « points » dits « sombres », du fait qu'ils aient été des lieux de drames de la circulation. Tels le sens unique d'El Kseur (RN 12), PK3 à la sortie d'El Kseur sur la RN 26 dénommé « El aïnseur atoussi », où se sont produits, tout récemment, 2 accidents ayant entraîné 4 dé-



cès, dont les deux supporters du club de football algérien CR Belouizdad, ou encore « El maghra », sur la RN 9. On tente de sensibiliser, d'attirer l'attention sur les risques induits par la tenue de l'excès de vitesse, « décretée » principale cause d'accidents mortels, mais également l'alcool...

Les usagers, pour leur part, ne ménagent pas non plus les pouvoirs publics en ne cessant de déplorer et fustiger « l'état de délabrement mortifère » de certaines routes, essentiellement la RN 26 qui nécessite un doublement urgent.

**BORDJ BOU-ARRÉRIDJ**  
**Un bijoutier**  
**victime**  
**de faux bijoux**

Un bijoutier de la cité 226-Logements à Bordj Bou-Arréridj a été victime d'une escroquerie. Une femme lui a vendu de faux bijoux avant de disparaître dans la nature.

Sur les 21 grammes achetés, seulement 4,3 g sont en vrai or, le reste n'est cuivre trempé dans du liquide doré.

La victime, M. C., 46 ans, dépose plainte. Après une minutieuse enquête, les limiers de la justice ont réussi à identifier la jeune femme. Il s'agit de J. W., âgée de 26 ans, originaire de Sour El Ghazlane dans la wilaya de Bouira et elle est recherchée par sa famille. C'est en feuilletant ce fichier des disparus que les enquêteurs ont réussi à l'identifier.

M. B.

ÉQUATEUR

## Affaire Assange: l'Equateur menace de poursuivre la Grande-Bretagne devant une instance internationale

L'Equateur a menacé vendredi de poursuivre la Grande-Bretagne devant une instance internationale si ce pays ne donnait pas de réponse pour trouver une solution au cas de Julian Assange, le fondateur du site WikiLeaks, réfugié depuis près de seize mois dans son ambassade à Londres.

Le ministre équatorien des Affaires étrangères Ricardo Patiño, qui a déploré avoir essayé un refus verbal à sa proposition de création d'une commission bilatérale de juristes sur cette affaire, a décidé d'augmenter la pression.

«Nous attendons une réponse écrite de leur part et s'ils ne le font pas d'ici quelques jours, nous devrons alors pré-

parer un recours international pour que le Royaume-Uni respecte les lois internationales», a averti M. Patiño à la radio publique équatorienne.

Julian Assange est réfugié à l'ambassade d'Equateur à Londres depuis le 19 juin 2012 afin d'échapper à une extradition vers la Suède pour des agressions sexuelles présumées qu'il nie. L'Australien de 41 ans redoute d'être à terme extradé aux Etats-Unis et d'y encourir la peine de mort en raison de la publication par WikiLeaks de documents secrets américains. Londres a jusqu'ici refusé d'accorder un sauf-conduit au cyber-militant pour qu'il puisse se rendre en Equateur qui lui a accordé l'asile politi-

que. Début octobre, le gouvernement de Quito a évoqué la possibilité de recourir à des instances internationales comme la Cour internationale de justice (CIJ). Tout en admettant qu'un recours international serait compliqué, M. Patiño a souligné que son pays n'avait «pas d'autre alternative» afin de «faire respecter le droit d'asile octroyé par l'Equateur» et «l'obligation (pour Londres) d'accorder un sauf-conduit».

«Il nous semble grave qu'une personne qui bénéficie du droit international (...) doive rester recluse contre sa volonté depuis plus d'un an dans notre ambassade», a insisté le chef de la diplomatie équatorienne.

JAPON

## Un séisme de magnitude 7,3 enregistré au large de la côte est



Un séisme de magnitude 7,3 a secoué dans la nuit de vendredi à samedi le large de la côte est du Japon, a annoncé le Centre d'alerte aux tsunamis du Pacifique.

Le séisme a eu lieu à 3h10 heure locale samedi (17h10 GMT vendredi) à une profondeur de 10 kilomètres et à 320 kilomètres au large de la ville d'Ishinomaki, dans la préfecture de Miyagi, selon l'institut américain de géophysique, l'USGS.

L'USGS a pour sa part évalué la magnitude du séisme à 7,5 et a émis sur son site internet une alerte verte, qui correspond à une faible probabilité de décès ou de pertes économiques.

**Un tsunami de faible ampleur enregistré sur le littoral après un fort séisme**



Un tsunami de faible ampleur a touché la côte nord-est du Japon après un puissant séisme dans l'océan Pacifique, a annoncé la télévision publique NHK.

Cette vague de 30 centimètres a atteint Ishinomaki, dans la préfecture de Miyagi, une ville détruite par le tsunami géant du 11 mars 2011. Elle a aussi touché d'autres endroits de la préfecture et les villes d'Ofunato et Kamaishi dans la préfecture voisine d'Iwate, a précisé la chaîne.

Les habitants de ces deux préfectures se sont vu conseillé d'évacuer les environs immédiats du littoral. «Les vagues sont en train de monter à Ishinomaki», a expliqué un commentateur de la NHK. «Le tsunami pourrait gagner en puissance, restez en alerte», a conseillé la chaîne aux habitants de la région.

D'après la compagnie d'électricité Tohoku Electric Power, citée par la chaîne, une vague de 55 cm a atteint le port d'Onagawa où se trouve une centrale nucléaire. Le personnel de la centrale nucléaire de Fukushima, sérieusement accidentée par le tsunami du 11 mars 2011, a reçu un ordre d'évacuation, a rapporté par ailleurs l'agence de presse Kyodo, citant la compagnie TEPCO qui gère la centrale, et selon laquelle aucune nouvelle anomalie n'a été observée.

APS

## CARBURANT

### Des dizaines de contrebandiers prochainement devant la justice à El Tarf

Des «dizaines» de contrebandiers dont l'implication dans le trafic de carburants est avérée seront présentés prochainement devant la justice dans le cadre de la lutte contre ce phénomène à El Tarf, a-t-on appris, samedi, auprès des services de la wilaya.

«Le recours et l'exploitation de données informatiques pour l'identification des contrebandiers, au titre d'un dispositif décollant des mesures prises l'été dernier par l'Etat pour lutter contre ce trafic, a permis à cette wilaya frontalière d'enregistrer «une amélioration dans l'approvisionnement en carburants», a-t-on ajouté.

Selon la même source, des contrebandiers tunisiens, arrêtés alors qu'ils acheminaient d'importantes quantités de carburant atteignant jusqu'à 1 400 litres/jour devront, eux aussi, répondre de leurs déliés.

Ces mesures sont destinées à renforcer la lutte contre la contrebande de carburant, responsable d'un grave préjudice pour l'économie nationale et des pénuries récemment enregistrées dans les régions frontalières, notamment, a-t-on conclu.

## BASSIN D'AMGUID

### MESSAOUD À OUARGLA

### Sonatrach réalise une importante découverte de pétrole de 1,3 milliard de barils

Sonatrach vient de réaliser, en effort propre, une importante découverte de pétrole dans le bassin d'Amguid Messaoud dans la wilaya de Ouargla, à 112 km de Hassi Messaoud, plus grand champ pétrolier du pays. «C'est l'une des plus importantes découvertes que la Sonatrach a réalisée durant les vingt dernières années, puisqu'il s'agit d'une accumulation de près de 1,3 milliard de barils», a déclaré le ministre de l'Énergie et des Mines, Youcef Yousfi, au cours d'une visite d'inspection au gisement Hassi Toumi, situé dans le bassin d'Amguid Messaoud où a été réalisée la découverte.

Sonatrach va recourir à des techniques de forage non conventionnelles pour pouvoir extraire 50% des réserves de Hassi Toumi. Selon le ministre, les techniques conventionnelles utiles jusqu'ici par Sonatrach ne permettent de récupérer que 10 à 15% du pétrole du gisement.

«C'est un gisement qui nécessite des techniques de production non conventionnelles mais l'utilisation de ces nouvelles technologies d'exploitation des gisements pétroliers a des coûts supplémentaires induits par le recours à la fracturation hydraulique», a indiqué M. Saïd Sahnoun, vice-président Activité amont de Sonatrach. Le coût de la fracturation hydraulique représentera un surplus de 10% dans le coût global du projet, a-t-il précisé. Le développement de Hassi Toumi intervient dans trois à quatre ans. Sonatrach procédera prochainement aux travaux de délinéation pour établir la façon dont sera exploité ce gisement.

APS

## PROJET PORTANT CODE PÉNAL

# La peine capitale

### à l'encontre des auteurs d'enlèvement d'enfants

**Le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance portant code pénal examiné actuellement au niveau du parlement propose un durcissement des peines allant jusqu'à la peine capitale pour les cas d'enlèvement de mineurs, outre des peines d'emprisonnement pour les cas de vente d'enfants ou de mendicité avec des mineurs.**



Le projet propose «des peines dissuasives» allant jusqu'à la peine capitale en cas de décès de la victime d'enlèvement et des peines d'emprisonnement allant jusqu'à deux ans pour les cas de mendicité avec mineurs. L'article 293 bis du code pénal stipule que «quiconque, par violences, menaces ou fraude, enlève ou tente d'enlever une personne, est puni de la réclusion criminelle de dix ans à vingt ans et d'une amende de 1.000.000 à 2.000.000 DA».

Si la personne enlevée a été soumise à de tortures corporelles ou si l'enlèvement avait pour but le paiement d'une rançon, le coupable est puni de la réclusion criminelle à perpétuité et ne bénéficie pas des circonstances atténuantes. Si la personne enlevée décède, la peine peut aller jusqu'à la peine capitale.

Concernant la mendicité avec les mineurs, l'article 195 de ce projet stipule: «est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, quiconque qui mendie avec un mineur de moins de 18 ans ou l'expose à la mendicité». La peine est portée au double lorsque l'auteur de l'infraction est un ascendant du mineur ou toute personne ayant une autorité sur celui-ci.

Les peines prévues par le présent article

ne sont pas applicables si l'auteur de l'infraction est la mère du mineur dont la situation de détresse est prouvée». Le projet propose le durcissement des procédures pénales relatives à l'exposition, le délaissage des enfants et des incapables et la vente d'enfants.

L'article 319 bis stipule: «est puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 100 000 DA à 500 000 DA, quiconque vend ou achète un enfant de moins de 18 ans à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit». «Est puni des mêmes peines, l'instigateur ou l'intermédiaire dans la conclusion de la vente d'enfants, selon le même texte.

«Lorsque l'infraction est commise par un groupe criminel organisé ou lorsqu'elle a un caractère transnational, la peine encourue est l'emprisonnement de cinq ans à quinze ans et l'amende de 500.000 à 1.500.000 DA» relève-t-on dans le projet de code pénal. La tentative est punie des mêmes peines prévues pour l'infraction commise.

**Des peines d'emprisonnement à l'encontre des producteurs et des distributeurs de matériels pornographiques mettant en scène des mineurs**

Le projet fixe une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans assortie d'une amende allant de 500.000 à 1.000.000 DA (article 33 bis) à l'encontre de «quiconque représente, par quelque moyen que ce soit, un mineur de moins de 18 ans s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou représente des organes sexuels d'un mineur, à des fins principalement sexuelles ou fait la production, la distribution, la diffusion, la propagation, l'importation, l'exportation, l'offre, la vente ou la détention de matériels pornographiques mettant en scène des mineurs». Concernant le crime de viol, l'article 336 prévoit que «quiconque a commis ce crime est puni de la réclusion criminelle à temps de 5 à 10 ans». Si le viol a été commis sur un mineur de moins de 18 ans, «la peine est la réclusion à temps de 10 ans».

L'article 337-bis définit les cas considérés comme incestes notamment les relations sexuelles entre les parents en ligne descendante ou ascendante ainsi que les frères et les sœurs germains, consanguins ou

utérins et dont la peine d'emprisonnement est de 10 à 20 ans. Les relations sexuelles entre le titulaire du droit de recueil légal (kaif) et l'enfant recueilli (makfoul) sont passibles de la peine prévue pour l'inceste commis entre parents en ligne descendante ou ascendante.

Le projet fixe l'âge minimum de la responsabilité pénale à 10 ans, tandis que les mineurs de 10 ans et de moins de 13 ans ne peuvent faire l'objet que de protection ou de rééducation.

L'article 342 stipule que «quiconque incite, favorise ou facilite la débauche ou la corruption d'un mineur de moins de 18 ans, de l'un ou de l'autre sexe, même occasionnellement est puni d'un emprisonnement de 5 à 10 ans et d'une amende de 20 000 à 100 000 DA».

Concernant la discrimination, le texte se propose de soutenir la lutte contre la discrimination et de renforcer les dispositions pertinentes prévues dans le cadre normatif national notamment dans la constitution qui consacre le principe de l'égalité des citoyens devant la loi et le renforcement de la protection pénale des victimes de ces actes. A cet égard, l'article 295 bis prévoit que «la discrimination est punie d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans et d'une amende de 50 000 à 150 000 DA».

Constitue une discrimination toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique ou l'handicap qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice dans des conditions d'égalité, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politiques, économiques, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. Le projet propose de compléter l'article 87-bis à travers la définition des actes terroristes et la lutte contre toute forme de discrimination, outre la révision de l'article 5 sur la durée de la détention provisoire. L'article 87-bis définit et cite les actes terroristes et de destruction.

Les principales modifications visent à protéger les individus des crimes graves qui menacent la société, tel que mentionné dans l'exposé du projet de loi présenté mardi par le ministre de la Justice, garde des sceaux, Tayeb Louh devant la commission spécialisée de l'APN.

## ► Le projet de loi complétant le code pénal vise à renforcer le système législatif du pays

Le président du syndicat des magistrats Djamel Aïdouni a indiqué samedi à Alger que le projet de loi complétant le code pénal visait à «renforcer» le système législatif du pays et «à poursuivre» la réforme de la justice pour satisfaire les revendications exprimées par de larges franges de la société, notamment pour ce qui est des mécanismes de lutte contre la criminalité qui touche les enfants.

Dans une déclaration à l'APS M. Aïdouni a souligné que ce projet, soumis à l'Assemblée populaire nationale (APN), visait également à «consolider» les réformes introduites dans le secteur de la justice par le renforcement des mécanismes de lutte contre certains crimes commis notamment l'encontre des enfants et la discrimination raciale sous toutes ses formes.

«La révision des textes législatifs visant à renforcer la protection de l'enfance a été revendiquée par de larges couches de la société algérienne, y compris par le syndicat des magistrats lors de la dernière session de son conseil national», a-t-il souligné.

Pour M. Aïdouni, le projet de loi intervient à une étape marquée relativement par la montée des crimes commis à l'encontre des

## 27 affaires criminelles traitées en septembre dernier par la police

Vingt-sept affaires liées à des homicides volontaires et coups et blessures causant la mort ont été traitées en septembre dernier à l'échelle nationale par les brigades criminelles de la police. Les brigades de la police renforcées par des éléments de la police scientifique et technique ont «traité et élucidé 12 affaires de meurtre et procédé à l'arrestation de 21 personnes qui ont été présentées devant le parquet local spécialisé sur la base de dossiers contenant des preuves irréfutables», a indiqué un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (Dsgn). Concernant les affaires liées aux coups et blessures volontaires

ayant causé la mort, «15 affaires ont été ainsi traitées ayant mené à l'arrestation de 27 individus impliqués», précise la même source avant de souligner que ces derniers ont été présentés devant les parties judiciaires compétentes qui ont ordonné leur mise en détention provisoire.

Le chargé de la communication et des relations publiques à la Dsgn, le commissaire divisionnaire Djilali Boudalia, a imputé ces «résultats positifs à l'efficacité des mécanismes de lutte contre le crime basés essentiellement sur l'analyse des indices et des empreintes digitales et génétiques».

TLEMCEN

## Démarches pour relancer la hsira de la région de Beni Snouss

Des démarches sont entreprises en vue de relancer la fabrication de la hsira, tapis en nattes connu dans la région de Beni Snouss (Tlemcen), et de créer des opportunités de formation de la main-d'œuvre qualifiée dans ce métier traditionnel jadis en vogue qui est tombé ces dernières années en désuétude.

Dans cette optique, une convention a été signée dernièrement entre la Direction de la formation et de l'enseignement professionnel et la Chambre d'artisanat et des métiers de la wilaya, qui s'est soldée par l'ouverture, lors de la récente rentrée, d'une nouvelle spécialité au CFPA «Ahmed Ghazi» de la commune de Beni Snouss, pour la formation des filles en tapisserie encadrée par des femmes artisans préservant toujours leur savoir-faire et leur doigté.

Selon le président de la Chambre d'artisanat, cette opération vise principalement la réhabilitation de ce produit traditionnel et sa promotion d'une part, et la création d'emplois pour la femme rurale, d'autre part.

La hsira fait partie du décor rural, tissée en alfa et utilisée dans les maisons ou pour décorer des locaux commerciaux et les mosquées.

La région de Beni Snouss s'est rendue célèbre par la production du tapis en nattes aux côtés d'autres régions steppiques du sud de la wilaya dont Sidi Djilali, Bouih et Sebdou.

Les artisans de ces régions entendent innover dans la confection des plus beaux tapis dont le nom renseigne sur le hameau de sa fabrication, comme «hsira Khemissa» en relation avec la localité de Khémis, «hsira Achiria» (de Beni Achir) et hsira Moussatia et bien d'autres tribus de Beni Snouss où la rivalité dans la confection de la hsira se fond en une belle



émulation. Chaque zone rurale laisse sa propre empreinte sur ce produit artisanal pour le distinguer des autres et chaque artisan a son modèle de fabrication lié à son village.

### La fabrication du tapis nécessite la participation de l'homme et de la femme

La fabrication du tapis en natte est un travail collégial qui se fait par la femme et l'homme. Ce dernier veille dans les champs steppiques pour d'abord cueillir l'alfa et des fibres extrait du doum, le fil qui servira à la trame de tissage.

Une fois rassemblés en bottes, ces produits végétaux sont traités avec de l'eau et de la teinture pour la mettre à la disposition des femmes qui commencent le véritable métier de tissage.

Le tissage se fait en duo sur un métier à tisser composé de deux roseaux. Les femmes se chargent d'abord de la préparation d'une chaîne d'alfa. La trame en brin d'alfa roué et battu au maillet, est mélangée à de la laine en couleurs où les teintes verte, rouge et orange sont dominantes.

Les produits finis sont rangés en tas dans une salle de la maison pour être ensuite exposés à la vente le jeudi, jour du marché hebdomadaire. Autrefois, les commerçants venaient le jour du souk de toutes les régions du pays pour acquérir

des tapis en nattes de Beni Snouss et les revendre dans les villes et villages, garantissant un revenu pour la population de la région.

Aujourd'hui, ce métier qui a aidé plusieurs familles rurales à survivre durant les longues années de disette, notamment lors de la guerre de Libération nationale, et à constituer une ressource aux commerçants d'alors, a connu une baisse vertigineuse dans sa production actuellement, voire son arrêt, avec la récession de la demande, obligeant des familles à abandonner cette activité laborieuse «concurrenante» par des marques étrangères.

Face à cette situation, la Chambre de l'artisanat a tenté, avec l'assistance d'associations locales versées dans le patrimoine et la direction de la formation et de l'enseignement professionnels, de prendre des mesures pratiques pour relancer ce métier en milieu rural en encourageant les femmes artisans à l'innovation. Par l'intérêté à cet art de tapisserie à travers la sensibilisation et le travail de suscitanion envers les femmes rurales de Beni Snouss, les responsables de la Chambre, de la formation professionnelle et les associations entendent restituer à la région la place qui lui sied et contribuer par conséquent à la promotion de l'artisanat et au développement du tourisme artisanal.

**TIPASA**  
**Signature incessamment d'une convention de financement avec six banques privées**



Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Said Amine Hadj Said, a annoncé jeudi à Tipasa la signature imminente d'une convention de financement avec six (06) banques privées pour consolider l'investissement touristique à travers le pays.

«Nous sommes sur le point de signer une convention de financement avec six banques privées, dans l'objectif de concrétiser, rapidement, les projets d'investissement dans le secteur», a indiqué M. Hadj Said, en marge d'une visite de travail qu'il a effectuée dans la wilaya.

Cette convention sera signée, a précisé le ministre, avec la Banque de coopération arabe «ABC Banque», «Netixis Banque», «BNP Paribas», «Société Générale», «La Banque du Golfe arabe», «AGB Banque» et «Trust Bank».

Cette mesure d'accompagnement des projets vient, selon le ministre, «en complément d'une convention de financement déjà signée avec des banques publiques», à savoir la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP), la Banque du développement local (BDL), Algérie investissement, le Crédit populaire algérien (CPA) et la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR).

M. Hadj Said, qui a fait état de l'engagement de la Banque publique BADR pour l'accompagnement de projets touristiques en milieu rural, a exhorté les opérateurs à investir dans le tourisme thermal, le tourisme de montagne et le tourisme saharien, afin de rompre, a-t-il dit, avec «l'investissement tous azimuts dans les zones touristiques du littoral».

Il a affirmé que d'aucuns considèrent, à tort, que le tourisme se limite à son seul aspect balnéaire et à la saison estivale.

Dans ce contexte, M. Hadj Said a fait cas de l'enregistrement, par les services de son département, de 205 projets d'investissement, dont 170 ont postulé pour leur localisation au niveau des zones d'extension touristique (ZET) des wilayas côtières.

Évoquant l'investissement au niveau des ZET, le ministre a informé que «les dossiers peuvent être bientôt déposés au niveau des services concernés», tout en relevant le lancement d'une opération nationale de recensement du foncier susceptible d'être cédé pour le destiner à l'accueil de projets touristiques, afin de contourner la rareté du foncier touristique.

Cela étant, M. Hadj Said a fait observer que l'avenir du tourisme n'est pas seulement une affaire d'investissement dans les structures, mais est aussi une affaire d'investissement dans les ressources humaines en charge de la gestion de ces structures, conformément aux orientations de la stratégie du gouvernemental de développement du tourisme, a-t-il souligné.

Durant sa visite, le ministre a eu, par ailleurs, à constater les atouts touristiques que recèle la wilaya de Tipasa, et qui sont à même de lui permettre de jouer un rôle prépondérant dans la promotion du tourisme intégré, au vu de l'allure que prend la région pour devenir «un pôle de l'artisanat», a-t-il affirmé.

APS

## BÉJAÏA

### Plaidoyer pour une nouvelle stratégie des exportations

Les participants à une rencontre régionale du Pôle centre ont convenu jeudi à Béjaïa de la nécessité de «définir une nouvelle stratégie prenant en charge la promotion des exportations hors hydrocarbures, fondée sur une vision globale et prospective de l'économie nationale.

Si d'aucuns ont relevé les efforts consentis en la matière, il reste que l'ouverture à l'international reste très modeste, et ne traduit pas le potentiel existant, riche en entreprises et en ressources. «Sur l'année, seulement 900 entreprises participent à l'opération d'exportation dont à peine 400 en font une activité régulière», a déploré M. Khemou Boukhalfa, directeur général de l'Agence algérienne de promotion des exportations (Algex), organisatrice de la rencontre.

Il a relevé, à titre comparatif, que les pays voisins re-

groupent, à titre individuel, «plus de 15.000 opérateurs gravitant autour des activités commerciales dédiées à l'exportation.»

Pour autant, a-t-il dit, «l'Algérie à les moyens de relever les défis en capitalisant tous les atouts qu'elle a en main, mais aussi en transcendant les contraintes et les freins qui s'y opposent», notamment par la libération des initiatives, la formation des personnels impliqués, la mobilisation dans un cadre professionnel des exportateurs ou des opérateurs à potentiel et, surtout, la dé-bureaucratisation des instances qui en ont la charge. M. Khemou a mis en exergue les instruments de promotion des exportations déjà existants, à l'instar du Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE), la Cagex (assurance à l'export) ou la mise en place par le biais d'Exportal, de la vi-

trine des exportations, autant d'instruments susceptibles d'aider, d'encadrer, de conseiller ou de rassurer les promoteurs nationaux, conviés désormais, en fonction des pôles de production et des créneaux dans lesquels ils sont versés, à se regrouper en consortiums.

En tout état de cause, y voit-il une nouvelle volonté se dessiner, l'exemple le plus éloquent étant la dernière tripartite, consacrée à la promotion de la production nationale hors hydrocarbures et à l'investissement, et qui devrait incessamment se traduire par une reprise en main du «dossier exportations», notamment l'entame, dès aujourd'hui, d'une série de rencontres d'experts pour identifier et quantifier le potentiel existant, les contraintes qui brident son expansion, et l'élaboration d'une vision prospective qui intègre les

desiderata de chacun des acteurs qui en assurent la promotion. Cette rencontre régionale s'est déroulée en présence d'un grand nombre d'exportateurs, de cadres des Chambres de commerce et d'industries des wilayas de Béjaïa, Tizi-Ouzou, Bouira, Bordj-Bou-Arréridj, M'sila, Sétif, Mila et Jijel, ainsi que des responsables d'Algex, la Caci, et la Cagex. Elle est la troisième d'un cycle de rencontres, entamé à Alger, puis poursuivi à Oran et Annaba, et qui sera clôturé prochainement à Biskra.

«L'objectif de ces rencontres est de créer un cadre de concertation et d'écoute pour appréhender les problèmes et contraintes rencontrés à l'exportation, ainsi que de recenser les attentes en matière d'accompagnement vis-à-vis des exportations», selon Algex, l'initiatrice de la rencontre.

# Barbarie coloniale en Afrique



Par Amar Belkhodja (\*)

## I. Colonialisme et anticolonialisme

Les conquêtes coloniales ne sauraient mériter d'autre qualificatif que celui de crime contre l'humanité. Nous aurons toute latitude de le démontrer en puissant dans des écrits que rien ne pourra démentir, en ce sens que des milliers de cadavres de colonisés forment des « pièces à conviction » que cite l'histoire de l'humanité dans ses plus émouvants réquisitoires.

Bon nombre de théoriciens français s'entêtèrent à nous présenter le colonialisme comme une entreprise civilisatrice, même si elle devait engendrer des crimes

collectifs. Selon ce concept qui prêche les massacres, le conquérant européen avait le droit et le devoir de tuer pour apporter les « bienfaits » à ceux qui auront la chance de survivre au génocide. Génocide ? Bien sûr que c'est de cela qu'il s'agit et les partisans de ces ignobles desseins ne l'ont jamais caché quand ils avouent : « Nous n'avons pas eu la chance de nous rendre maîtres des territoires vides d'habitants ni de pouvoir procéder à leur extermination (sic) ainsi qu'il en a été aux Etats-Unis, au Canada et en Australie » (M. Boyer, *l'Express* du 14 novembre 1953, cité par Aimé Césaire dans le n° 17 de *La République algérienne* du 5 février 1954).

Dans ces contrées si riches et si vastes, l'élément autochtone avait été complètement exterminé. Il ne subsiste ça et là

qu'à l'état de vestiges. Les authentiques habitants d'Amérique du Nord qu'on appelle à tort « Indiens » sont présentés aux visiteurs étrangers comme de véritables pièces de musée... humaines. Pourtant, nous dit Albert Sarraut, « qui dit civilisation dit altruisme, dessin généreux d'être utile au prochain ». Mais cela n'a pas empêché « la colonisation (d'être) une entreprise d'intérêt personnel, unilatérale, égoïste, accompagnée par le plus fort sur le plus faible », ainsi « au début (elle) n'a pas été un acte de civilisation, mais un acte de force » (Grandeure et servitude coloniale).

Ce « au début » laisse supposer qu'en fin de parcours, le colonialisme est revenu à de meilleurs sentiments et qu'il avait apporté au sujet colonisé une part de culture et de civilisation. C'est une approche développée par plusieurs auteurs et hommes politiques français qui n'aiment pas trop que l'on fasse un bilan exclusivement négatif de la présence coloniale qu'elle soit française ou d'une autre nationalité. De quel bilan positif peut-on parler ? D'une minorité d'autochtones qui a accédé à la culture et à la civilisation occidentale ? Alors qu'en 1962, à titre d'exemple, le peuple algérien qui venait d'accéder à son indépendance présentait un taux d'analphabétisme de l'ordre de 95 % tant dans la langue arabe que dans la langue française. « La colonisation a décivilisé aussi bien le colonisateur que le colonisé », aimait dire Aimé Césaire.

Durant la présence française dans les contrées conquises, il n'y a pas un « début » de colonisation dur et viole nt et une « fin » de colonisation douce et bienfaisante. Aimé Césaire, le député martiniquais, nous propose des sentences irrécusables : « Le colonialisme est un régime d'exploitation forcenée d'immenses masses humaines qui a son origine dans la violence et qui ne se soutient que par la violence ». (La République algérienne n° 17 du 5 février 1954). C'est de cette violence que nous parlerons. Elle est barbare, omniprésente, perma-

nente. Dans tous les pays conquisis, la présence coloniale fut jalonnée de crimes collectifs. Parce que « née de la violence et du vol, la colonisation ne peut continuer à vivre que dans la violence et le vol », nous précise encore Césaire. Autrement dit, il n'y avait aucun espoir – beaucoup y croyaient – d'humaniser le colonialisme parce qu'un tel phénomène contient dans son essence même les germes de la destruction, de la discrimination, de la dépersonnalisation, de l'anéantissement du pays conquisi. Que ce soit au début de la conquête ou dans la phase du compte à rebours dans la disparition du phénomène colonial, le recours à la violence, au crime collectif ou individuel contre le peuple vaincu – momentanément – est une règle naturelle qui distingue les colonisateurs aussi bien ceux qui prennent les décisions par la parole et par la plume que ceux qui les exécutent en maniant le sabre et le fusil.

Si en juin 1845, Pélissier fit asphyxier la tribu des Ouled Ria à l'intérieur d'une grotte dans le Dahra (Algérie) sur ordre de son chef Bugeaud, de Gaulle donna l'ordre d'exterminer les populations de Sétif, Kherrata et Guelma en mai 1945. Cent ans après, rien n'avait donc changé. Nous étions toujours opposés à la même « civilisation » et au même colonialisme, à ceux qui avaient décreté la mise à mort des peuples soumis et dominés par la force. Notre propos n'est pas d'analyser un phénomène et tout ce qu'il a produit comme désastre, mais de mettre surtout en relief ce que nous considérons comme étant le plus répréhensible et le plus condamnable, à savoir les massacres des populations, c'est-à-dire la destruction massive de l'espèce humaine, une partie de l'humanité. C'est pourquoi faudrait-il soutenir avec force que les conquêtes coloniales, toutes d'origine européennes, sont en tant que telles des crimes contre l'humanité. Ce qui



• • •



est fort curieux, quand nous décidons d'aborder un tel dossier, c'est de relever avec quels aise et sadisme les officiers de l'armée française évoquent leurs forfaits sanglants.

La plupart des témoignages que nous allons citer en début de cette étude, nous les devons à un homme dont nous saluons la mémoire avec beaucoup de déférence. Nous voulons nommer l'honorable docteur Paul Vigné d'Octon (1859-1943), parlementaire français qui fut le témoin de 1889 à 1914 des méfaits de la conquête de la Tunisie, du Maroc et d'une importante partie de l'Afrique noire. Le docteur Paul Vigné d'Octon, romancier prolifique (25 romans), auteur de pamphlets anticolonialistes — *La gloire du sabre* en 1900 et *La sueur du bûcher* en 1911 — s'est distingué comme un farouche adversaire des massacres et du brigandage colonial.

Dans une introduction que lui consacre Jean-Suret Canale dans une réédition de *La gloire du sabre* en 1984, aux pages 8 et 9, nous lisons : « J'avais redécouvert le nom et l'œuvre de Paul Vigné d'Octon, totalement occultés par les hommes de ma génération (celle d'après-la Première Guerre mondiale). Dans l'enthousiasme de ma découverte, j'avais salué en lui un précurseur, le porte-parole le plus courageux, le plus déterminé — et aussi le mieux renseigné — de l'anticolonialisme sous la IIIe République. J'avais aussi relevé la conspiration du silence dont il fut victime après 1914 ».

En sa qualité de député, Paul Vigné d'Octon interpellera avec indignation et dégoût plusieurs fois le gouvernement français sur les pillages et les massacres qui sont commis au nom du peuple français en Afrique. C'est aussi grâce à son état de docteur de la colonisation, de ses longs périples et des témoignages qu'on lui fait parvenir que Paul Vigné d'Octon élabora de volumineux dossiers d'accusation qu'aucun des hauts dignitaires français n'osera démentir. Outre les livres qu'il publie au début du XXe siècle, il signe également des articles incendiaires dans *Guerre sociale* et *Bataille syndicaliste*. Mais le brave et courageux docteur ne se contente pas uniquement d'écrire et de brandir une plume qui



regorge d'amertume et d'indignation, il empoigne avec vigueur et audace son bâton de pèlerin pour dénoncer par le verbe des odieuses opérations de massacres et de pillage. Il sillonna plusieurs régions de France pour donner des conférences qui sont autres que des procès virulents et irrécusables contre le colonialisme et ses vils méfaits.

Il est donc utile de reprendre un extrait du contenu d'une affiche datée du vendredi 3 novembre 1911 qui annonce une conférence sur le « Brigandage colonial en Tunisie, au Maroc et au Congo » : « Nul mieux que Vigné d'Octon ne pouvait exposer le brigandage parlementaire et administratif qui sévit dans nos colonies. Le pillage organisé par les requins de la finance et du Parlement français : les indigènes traqués, spoliés, massacrés pour le plus grand

profit d'une poignée de flibustiers ; les pires cruautés, les plus abominables injustices exécutées avec la complicité du gouvernement français, Vigné d'Octon a vu tout cela au cours des missions officielles qu'il a été à remplir ces dernières années.

« Les criminels cloués au pilori par la voix judiciaire de Vigné d'Octon ont tenté d'étouffer sa protestation. On n'a rien oublié de ses rapports. Par des menaces répétées, on a même tenté d'intimider cet homme qui se permettait de dire ce qu'il avait vu, tout ce qu'il avait vu. Vigné d'Octon viendra devant vous, comme devant la population de toutes les grandes villes de France, renouveler ses accusations et dénoncer les députés, les sénateurs et les ministres qui font impunément, dans nos colonies, œuvre de brigands ». Ces brigands de salons, qui ordonnaient à d'autres « bandits galonnés » de massacrer et de piller, sont dénoncés en ces termes dans une correspondance (non datée) adressée au docteur Paul Vigné d'Octon : « Rendons du moins cette justice aux conquérants d'autrefois qu'ils avaient, dans leur besogne infâme, le courage de se mettre à la tête de leurs troupes et de risquer leur peau pour la conquête du bien qu'ils convoitaient. Quelle piété figure eussent fait à leurs côtés les conquérants d'aujourd'hui ! Ces bandits de la politique et de la finance, ces violateurs du droit humain, ces patriotes voleurs de la patrie des autres, eux qui, sous le fallacieux prétexte de la grandeur de la France — alors qu'ils ne songent qu'à grossir leur poche —, usent de leur influence et abusent de la crédulité populaire pour lancer la nation dans les expéditions coloniales » (archives départementales de l'Hérault, *Terre à galons* de Paul Vigné d'Octon).

Des journalistes, des soldats, des hommes politiques ainsi que ses amis qui partageaient avec lui les mêmes opinions et exprimaient la même indignation, expédièrent tous, à Vigné d'Octon un courrier abondant. C'est ce qui lui permettait d'alourdir les charges à l'encontre des auteurs du crime collectif et du pillage des colonies. Le docteur Paul Vigné d'Octon était devenu l'ennemi implacable de la politique coloniale menée par son pays et qui se traduisait tous les jours et partout dans les colonies par des hécatombes. Le député de Montpellier tire à boulets rouges sur les criminels de guerre par des écrits abondants ; et parallèlement aux ouvrages et aux articles qu'il fit publier, il se rend aux quatre coins de France pour sensibiliser de vive voix l'opinion publique sur l'œuvre malsaine et hideuse du colonialisme.

A lendemain du massacre de Fès que nous évoquerons dans les pages qui sui-

vront, dans un élan de colère et d'indignation, il écrira : « Je vais d'ici peu recommander, dans Paris et à travers la France entière, une série de conférences et au cours desquelles, tel que je l'ai déjà fait pour les scandales de la Tunisie, je dénoncerai, preuves en main, tous les crimes commis au Maroc. Nous verrons bien si, après m'avoir fait dresser quinze procès-verbaux dans quinze grandes villes de France — tous restés sans suite — les bandits du gouvernement oseront me traduire en cour d'assises et me donner enfin la tribune retentissante que je réclame depuis longtemps » (Paul Vigné d'Octon, *La guerre sociale du 16 juin 1912 ; Terre à galons*, archives départementales de l'Hérault).

Le combat acharné mené par Vigné d'Octon contre le pillage des colonies et le massacre de leurs habitants ne trouve hélas que très peu d'écho au sein d'une opinion publique française.

Elle aurait peut-être engendré un très puissant courant de contestation. Le pouvoir de l'argent s'était fortement instauré. Le désir d'expansionnisme des cercles militaires et politiques français a fait bâtrir un Etat dont il était fort pénible d'abattre les raisons soutenues et développées. Jean Jaurès ne payera-t-il pas de sa vie les absurdités d'un nationalisme chauvin proné au début du XX<sup>e</sup> siècle ? Un nationalisme qui trouvera, 70 ans après, des relais chez un ancien parachutiste — tortionnaire de la guerre d'Algérie — répondant au nom de Jean-Marie Lepen.

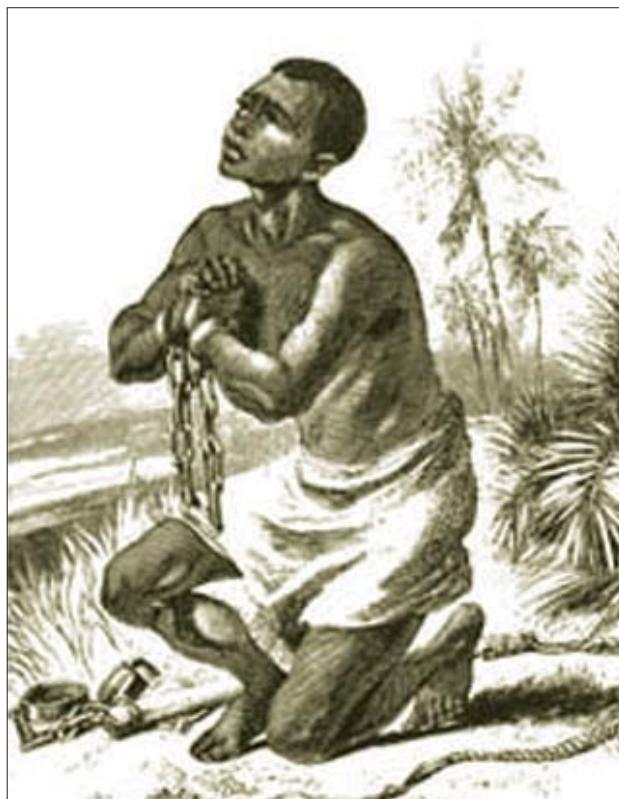
Nous percevons la force et le sentiment par lesquels s'insurge Vigné d'Octon contre les méfaits scandaleux des expéditions coloniales. Comme nous saisissions en même temps ce sentiment d'impuissance de ne pouvoir soulever l'indignation - active - de l'ensemble de l'opinion française.

Décidément, la raison qu'impose un Etat sur les citoyens engloutit toutes les autres raisons. « J'ai voulu faire entendre au public les voix que le bâillon de la discipline étouffe.

Devant le cynisme de ceux qui, malgré ces révélations écrasantes, restent remplis d'une coupable indulgence ou même ont le triste courage d'absoudre et de glorifier, j'ai voulu moi, continuer à renseigner l'opinion publique à la justice de laquelle je fais depuis si longtemps appel » (Paul Vigné d'Octon, *La gloire du sabre*, 1900, p. 148) *Barbarie coloniale en Afrique* — Anep — Alger — 2003).

A suivre  
A.B.

(\*) Journaliste-auteur



# DIABÈTE

## Du café vert pour contrôler la glycémie

Une substance naturelle présente dans les grains de café vert pourrait contribuer à contrôler la glycémie et donc à lutter contre l'excès de poids.



Il y a un an, lors du Congrès annuel de l'American chemical society, des chercheurs avaient présenté une étude montrant que le café vert pouvait faire perdre du poids. Cette étude avait montré que dans deux groupes de personnes en surpoids qui suivaient un régime, celles qui prenaient des gélules de café vert en plus de leur régime, perdait 10% de poids en plus.

Cette année, lors de ce congrès annuel, le Pr Joe Vinson de l'Université de Scranton, en Pennsylvanie, a présenté la suite de cette étude et montré que les grains de café vert permettent également de contrôler la glycémie chez les personnes en état de pré-diabète ou souffrant de diabète de type 2.

On ne compte plus le nombre d'études scientifiques qui indiquent un lien entre la consommation de café, de thé, de décaféiné et le développement du diabète.

Ainsi, selon une de ces études, chaque nouvelle tasse de café buée dans la journée entraînerait une baisse de 7% du risque de

développer un diabète. Mais désormais, les chercheurs poussent ces études un peu plus loin et se penchent sur les composants de ces boissons, avec l'ambition de mettre au point de nouveaux traitements anti-diabète.

C'est ainsi qu'ils se sont penchés sur le café vert. Une des substances présente dans les grains, l'acide chlorogénique, contribuerait à améliorer le contrôle de la glycémie et à prévenir le diabète.

« Notre étude montre une diminution du risque de diabète de 50% pour les personnes qui consomment 7 tasses de café par jour par rapport à celles qui ne consomment que 2 tasses », a-t-il expliqué.

Même s'il est présent dans les pommes, les pruneaux ou les artichauts, c'est essentiellement dans le café que l'on trouve l'acide chlorogénique : il représente entre 5 et 10% du poids des grains de café vert et un litre de café filtre fournit de 500 à 800 mg d'acide chlorogénique.

## 3 tasses de café par jour diminuent par 2 le risque de cancer du foie

Selon une étude italienne, consommer 3 tasses de café par jour permettrait non seulement de faire baisser le risque de cancer mais également de cirrhose du foie.

On lit régulièrement des études sur les bienfaits... et méfaits du café sur la santé. La dernière en date montre que la consommation de café peut faire baisser le risque de cancer du foie le plus courant (le carcinome hepatocellulaire ou CHC) de 50%.

La méta-analyse de 16 articles publiée entre 1996 et 2012 a été menée conjointement par l'Institut de recherche en pharmacologie et l'Université de Milan en Italie, le pays du petit Espresso bien serré. L'auteur de l'étude, le Dr Carlo La Vecchia, a expliqué : « Nos recherches confirment des résultats précédents qui avait déjà montré le café est bon pour la santé et plus particulièrement pour le foie. » L'équipe de chercheurs qui a mené l'étude se réjouit car ces résultats s'ajoutent à ceux d'autres études qui avaient montré que le



café aide à prévenir le diabète, connu pour être un facteur de risque du cancer du foie, ainsi que la cirrhose. Le Dr La Vecchia a ajouté : « On ne sait toujours pas pourquoi la consommation de café joue un rôle préventif contre le cancer du foie. En tout cas, cette action est limitée en comparaison d'autres moyens de prévention».

En effet, le cancer du foie peut être évité grâce à la vaccination contre l'hépatite B, la surveillance du virus de l'hépatite C et la réduction de la consommation d'alcool. Ces 3 mesures peuvent, à elles-seules, éviter 90% des cas de cancer du foie de type CHC. Le tabac, l'obésité et le diabète augmentent également le risque de souffrir d'un cancer du foie.

Sachant que le cancer du foie est le 6e type de cancer le plus courant dans le monde, il est important de connaître les moyens de le prévenir... et de ne pas se priver d'un petit café le matin pour bien commencer la journée.

## Insolite : boire du café rend optimiste

Et si boire une tasse de café pouvait vous aider à voir la vie en rose ? Une étude allemande a découvert que le café pouvait nous aider à repérer le positif dans une situation donnée. Explications.

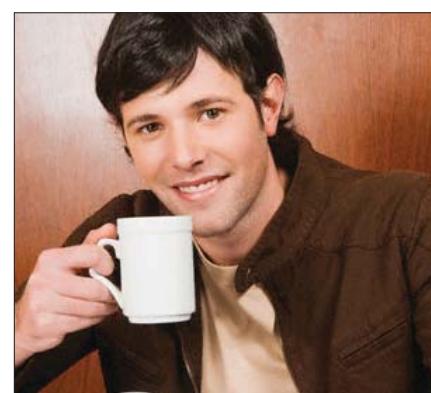
Le café, un outil pour positiver. Des chercheurs de la Rurh University en Allemagne ont remarqué au cours d'une expérience que deux à trois tasses de café aident à repérer les mots positifs dans une phrase. Le test mené sur 66 volontaires a consisté à repérer aussi rapidement et précisément que

possible dans une liste de mots défiant sur un ordinateur, les termes qui existaient vraiment. La moitié des volontaires ont pris un comprimé de lactose qui n'a eu aucun effet sur les résultats de l'expérience.

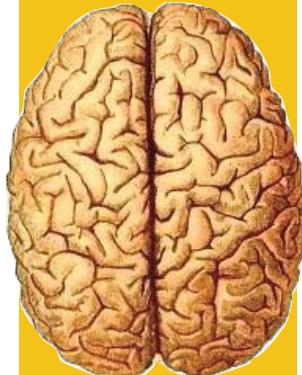
L'autre moitié s'est vue administrer 200 mg de caféine 30 minutes avant le début du test, soit l'équivalent de 2 ou 3 tasses de café. Résultat, le groupe « caféine » a été 7% plus précis pour reconnaître les mots positifs. Ce qui a amène les scientifiques à conclure que la caféine peut améliorer les fonctions

mentales vis-à-vis de certains stimuli comme les mots positifs. En effet, si le test a fonctionné sur des mots positifs comme « heureux », aucune différence n'a été constatée pour des mots neutres ou à connotation négative comme « mauvais ».

Trois tasses de café permettraient donc de voir les choses sous un jour meilleur. Ça tombe bien, aux dernières nouvelles, le café rallongerait l'espérance de vie ! Vous reprendrez bien une petite tasse ?



## Ados : boire du café stimule leur mémoire



La consommation modérée de café chez les adolescents, en particulier chez les jeunes filles, amélioreraient les capacités cognitives. Le petit noir a décidément la cote. Alors que depuis les années 70, la consommation de café a connu une croissance exponentielle de 70 %, plusieurs études justifient cet engouement en vantant les bienfaits. Boire deux à trois tasses de café par jour renforcent la vigilance, rendrait plus optimiste, préviendrait la récidive du cancer du sein. Le café permettrait même de vivre plus longtemps. Cette fois-ci une étude américaine s'est intéressée aux effets d'une consommation modérée de caféine sur les adolescents au sens large (sous forme de café, de boisson énergisante, ou de soda). Les conclusions ont été présentées à une conférence de la Nutrition de l'American Society for Experimental biology. Le Pr Jennifer Temple de l'Université de Buffalo, a analysé l'effet de la caféine sur 96 adolescents garçons et filles quand il s'agissait de passer des tests de mémoire ou des tests cognitifs. Certains ont consommé du placebo, d'autres de la caféine. Résultat, les ados consommateurs de caféine ont obtenu de meilleurs scores aux tests de mémoire. Les jeunes filles en particulier ont répondu encore plus positivement à la caféine que les garçons à certains moments de leur cycle menstruel. Pour la chercheuse, ces différences de réaction à la caféine selon le sexe pourraient "aider à développer de nouveaux traitements contre les addictions à la drogue basés sur le sexe".

# 5 TASSES DE CAFÉ augmentent le risque d'obésité

Et si à haute dose le café était nuisible pour la ligne ? C'est ce que suggère une étude australienne.

L'excès de caféine est soupçonné de créer des problèmes d'insomnie, des maux de tête, et de la tachycardie. Des chercheurs australiens pensent que cette hyperconsommation pourrait aussi surexposer au diabète, au surpoids voire à l'obésité. C'est à partir de 5 tasses de café par jour que l'on augmenterait les risques.

Cette nouvelle étude, publiée dans le *Journal of Agricultural and Food Chemistry*, prend à contre-pied de précédents travaux qui vantaien les bienfaits du petit noir pour réduire le risque de diabète. Le polyphénol était supposé profiter aux cellules en augmentant leur sensibilité à l'insuline, limitant l'hypertension et réduisant l'accumulation de gras. Sauf que, selon les chercheurs australiens, ces bénéfices sont valables jusqu'à un certain seuil. Ils s'inversent à haute dose.

«Les effets sur la santé du café dépendent de la dose consommée. Jusqu'à trois à quatre tasses par jour, on



conserve encore ce côté protecteur contre les maladies cardio-vasculaires et le diabète», explique Vance Matthews, du Western Australian Institute for Medical Research et co-auteur de l'étude. Mais les bénéfices

s'arrêtent à partir de cinq à six tasses par jour, comme l'ont montrées les souris qui ont servi de cobayes pour la démonstration.

Les polyphénols contenus dans le café n'ont plus joué leur

rôle quand les souris consommaient l'équivalent de cinq à six tasses de café. Elles ont stocké plus facilement les graisses et ont affiché plus de difficultés à réguler l'insuline dans le sang.

## Insolite : le café diminue le risque d'accident chez les chauffeurs routiers



Les conducteurs de poids lourds qui consomment de la caféine auraient moins d'accidents que ceux qui n'en boivent pas, selon une étude australienne.

Contre la fatigue au volant, boire du café s'avère réellement efficace. C'est un secret de Polichinelle chez les chauffeurs de poids lourds habitués à faire de la route sur de longues distances, sans beaucoup dormir. Une étude du *British Medical Journal* confirme les vertus stimulantes de la caféine contenue dans le café, le thé ou encore les boissons énergisantes, pour lutter contre les épisodes de somnolence. L'enquête a été menée entre 2008 et 2011 auprès de conducteurs de camions d'au moins 12 tonnes. 530 chauffeurs avaient connu un accident de la route sur les douze derniers mois contre 517 qui n'en avaient eu aucun. Les chauffeurs qui consomment de la caféine auraient 63 % de risque en moins d'avoir un acci-

dent de la route comparé à ceux qui n'en consomment pas.

### Vigilance au volant : la caféine ne remplace pas le sommeil

«La caféine semble efficace pour améliorer la vigilance au volant, mais elle devrait être envisagée dans une stratégie saine de gestion de la fatigue, précisent les auteurs de l'étude. Les boissons énergisantes et le café ne remplacent pas le sommeil».

Autrement dit, rien ne sert de boire de la caféine si on ne pense pas à côté à s'aménager des temps de pause réguliers, des siestes et des horaires de travail adaptés.

Une récente étude parue dans *Plos One* a révélé une autre astuce que la caféine pour les conducteurs qui ont peur de s'endormir au volant : une lumière bleue. Cette lumière fixée sur le tableau de bord favoriserait l'arrêt de la sécrétion de la mélatonine, l'hormone dite «du sommeil» responsable de la baisse de la vigilance la nuit.

## TUNISIE:

### Promulgation d'un arrêté présidentiel portant création d'une zone d'opérations militaires

Le président tunisien de la République provisoire, Chef supérieur des forces armées, Mohamed Moncef Marzouki, a promulgué, vendredi, un arrêté présidentiel portant création d'une zone d'opérations militaires, a annoncé la présidence de la République dans un communiqué de presse.

La zone en question, précise la même source, couvre Bir Lahfay, Sidi Ali Ben Aoun, Sidi Aich, et les Monts de Touayel, Oudedah, Salloum, Ghradek, Kmayem et Rakhet, ainsi que les zones avoisinantes, et ce à compter de la date de promulgation dudit arrêté jusqu'à la fin des opérations dans cette région.

La Tunisie observait un deuil national de trois jours après la mort de six gendarmes dans une nouvelle attaque attribuée à groupe extrémiste armé. Beaucoup de régions en Tunisie ont exprimé leur colère par des grèves, des protestations et même des actes de violence.

Au Kef (centre), dans la matinée, une foule de manifestants a saccagé et incendié le local d'Ennahda sans que la police n'intervienne, avant de brûler dans la rue le contenu de ces bureaux.

Dans cette même ville, une foule monstre a participé dans l'après-midi aux obsèques d'un officier de gendarmerie tué la veille avec cinq camarades dans un affrontement avec un groupe armé.

A Sidi-Bouzid comme à Kasserine (centre-ouest), l'ensemble des institutions publiques et les écoles étaient fermées à la suite d'un appel à la grève générale des antennes de l'Urgt.

A Kasserine, ville située au pied du mont Chaambi où l'armée pourchasse depuis des mois un groupe terroriste lié à Al-Qaïda, des manifestants brûlaient les pneus dans les rues.

Enfin, à Menzel Bourguiba (nord) où un policier a été tué mercredi soir dans un incident séparé attribué aussi à des extrémistes, onze militants salafistes ont été arrêtés, a indiqué le ministère de l'Intérieur.

## Concertations autour de la composition de la commission du processus gouvernemental

Les partis politiques participants au dialogue national ont entamé, vendredi soir, des concertations autour de la composition de la commission du processus gouvernemental, a déclaré vendredi aux médias le secrétaire général de l'Union générale Tunisienne du Travail (Ugt), Has-sine Abassi.

«Le dialogue est bel et bien amorcé», a-t-il dit, rassurant à ce propos le peuple tunisien que la crise politique qui secoue le pays trouvera une issue dans les délais impartis au processus constituant et à la démission du gouvernement.

La première séance du dialogue effectif qui a démarré, vendredi après-midi, est consacrée aux questions liées à la composition et aux attributions des trois commissions relatives aux processus gouvernemental, constituant et électoral.

APS

## ONU - AFRIQUE - NEPAD

# L'ONU salue les résultats du NEPAD mais des défis persistent

L'Assemblée générale de l'ONU a relevé, vendredi, le «succès» de l'Afrique qui offre «les plus grandes promesses de croissance économique dans le monde» mais qui ne sauraient cacher, a-t-elle insisté, les défis énormes de la pauvreté, du chômage et des maladies.



Lors d'un large débat à l'Assemblée générale tenu à l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), il a été observé qu'entre 2012 et 2013, la croissance économique de l'Afrique subsaharienne est passée de 5,3% à 5,6%.

Les délégations ont attribué ce succès de l'Afrique au Nepad, qui avait été initié par 5 pays africains dont l'Algérie en 2001, et dont les priorités reposent sur les infrastructures, les ressources humaines, le secteur agricole, la protection de l'environnement, la science et la technologie.

Le succès a aussi été imputé au Mécanisme d'évaluation par les pairs (Maep) relatif à la bonne gouvernance, qui célèbre son 10ème anniversaire en 2013.

### Retards dans la réalisation des OMD

Néanmoins, il a été constaté qu'en cette «Année du panafricanisme et de la renaissance africaine», le Nepad et le Maep n'ont pas suffisamment réussi à réduire la pauvreté et à inverser les courbes du chômage.

A ce propos, les retards dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été reconnus et des appels ont été lancés pour que le Programme mondial de développement pour l'après-2015 tienne dûment compte des priorités du Nepad. Parmi celles-ci, a souligné l'observateur de l'Union africaine auprès de l'ONU, M. Ibrahim Aassane Mayakki, figure la création d'emplois pour quelque 215 millions de jeunes dans les 10 prochaines années.

Comme les 50 prochaines années seront cruciales pour le développement de l'Afrique, l'Union africaine a adopté la «Vision pour l'Afrique 2063» pour consolider et aller de l'avant, a indiqué son observateur, précisant qu'une stratégie à moyen terme allant de 2014 à 2017 a été mise au point. Intervenant lors de ce débat, le représentant de la Chine, a

M. Wang Min, a souligné que si le Nepad avait donné de «très bons résultats», l'Afrique se heurte, cependant, à un environnement économique mondial qui se détériore alors que son développement reste confronté à de nombreux défis, y compris les conflits.

«Les engagements pris à l'égard de l'Afrique doivent être honorés et la communauté internationale doit accélérer son assistance et contribuer davantage aux progrès du Nepad, qui garantiront la stabilité et le bien-être de l'Afrique», a-t-il plaidé. Dans ce sens, il a soutenu que les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'Aide au développement, d'allègement de la dette et de transferts de technologies, tandis que les pays en développement devraient renforcer la coopération Sud-Sud.

### La communauté internationale doit respecter l'autonomie des pays africains

Le représentant de la Chine a surtout exhorté la communauté internationale à respecter l'autonomie des pays africains, à respecter les principes de la Charte de l'ONU et à tenter de résoudre les conflits par des moyens pacifiques, tout en soutenant le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale en Afrique. Les relations entre la Chine et l'Afrique sont «fondées sur l'égalité, la sincérité, le respect mutuel et le développement commun», a affirmé le représentant qui a fait savoir que les investissements directs de la Chine en Afrique ont dépassé les 15 milliards de dollars en 2012. Pour sa part, la représentante des Etats-Unis, Mme Elizabeth Bagley, a avancé que son pays soutenait les efforts de nombreux pays africains pour consolider leur croissance économique qui permette une meilleure intégration dans l'économie mondiale. «Les Etats-Unis saluent les efforts du Nepad pour mobiliser les investissements et félicitent

les pays qui ont adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Maep), a-t-elle poursuivi.

Elle a aussi affirmé que les pays africains sont des partenaires essentiels pour l'Initiative de la sécurité alimentaire lancée par les Etats-Unis, tout en rappelant l'initiative «électricité pour l'Afrique» lancée en juillet dernier par le président Barack Obama qui devrait permettre de procurer au continent une énergie électrique plus propre.

### Solutions africaines aux problèmes africains

Le représentant de l'Union européenne, M. Jan Pirouz Poulsen, a, quant à lui, mis l'accent sur l'importance du partenariat avec l'Afrique pour le développement social et économique.

L'Afrique, a-t-il reconnu, connaît un processus à long terme de transformation politique, économique et sociale, notant que l'Union européenne constate avec une «grande satisfaction» que l'Afrique réalise progressivement son immense potentiel, avec une croissance économique «impressionnante», l'émergence d'une classe moyenne et une population jeune et dynamique. Selon lui, l'Union européenne adhère au principe «solutions africaines aux problèmes africains» et appuie le rôle essentiel de l'Union africaine. Le partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique va au-delà du développement et touche aussi à la paix et la sécurité, a-t-il aussi souligné. De son côté, le représentant de la Russie, M. Maksimov, a tenu à rappeler le soutien de son pays au Nepad à la fois au niveau bilatéral et dans le cadre du G-20. Il a aussi précisé que son pays avait effacé 20 milliards de dollars des dettes de pays africains, octroyé des aides financières au Programme alimentaire mondial (PAM) et une aide humanitaire à des pays africains, et annulé les taxes pour les exportations africaines vers la Russie.

## SÉNÉGAL - CÉDÉAO - MALI

# La CÉDÉAO Salut les progrès réalisés au Mali

Les dirigeants de la Communauté économique de l'Etat d'Afrique de l'Ouest (Cédéo), réunis en sommet vendredi à Dakar (Sénégal), ont salué les progrès réalisés au Mali et exprimé leur volonté de «poursuivre leurs efforts» pour «la paix et la sécurité» dans le Sahel.

Les progrès politiques et sécuritaires au Mali engagent les dirigeants ouest-africains «à poursuivre (leurs) efforts afin de main-

tenir la paix et la sécurité dans la région», a déclaré l'hôte du sommet, le président sénégalais Macky Sall, lors de la cérémonie d'ouverture. Son homologue ivoirien et président en exercice de la Cédéo, Alassane Ouattara, a salué «le Mali du renouveau démocratique».

Le Mali a connu une grave crise politico-militaire en 2012 et 2013, marquée par une nouvelle rébellion touareg, un coup

d'Etat en mars 2012, une occupation du Nord par des groupes terroristes en grande partie chassés, à partir de janvier, par une intervention de troupes françaises, tchadiennes et de la Cédéo. Une intervention qui se poursuit.

«La lutte contre le terrorisme au Sahel n'est pas terminée» et «nous devons rester engagés au côté du peuple malien dans ce combat», a cependant souligné Alassane Ouattara.

# TUNISIE

## Ennahda et l'opposition dans le vif de leurs pourparlers visant à régler la crise

Les pourparlers réunissant le parti islamiste au pouvoir en Tunisie et l'opposition pour résoudre en un mois une profonde crise politique entraient samedi dans le vif du sujet avec la reprise des travaux de la Constituante.

Le lancement de ce dialogue national vendredi a finalement eu lieu après que le Premier ministre Ali Larayedh eut fourni un engagement écrit de laisser dans trois semaines la place à un cabinet apolitique avec à sa tête un indépendant qui doit être désigné d'ici une semaine, selon l'agence officielle TAP. Les représentants du parti islamiste Ennahda et de l'opposition ont planché jusqu'à tard dans la nuit pour former un comité chargé de composer la future équipe gouvernementale, a rapporté le syndicat de l'Union générale tunisienne du Travail (UGTT), principal médiateur de ces pourparlers à huis clos.

Les négociateurs des différents partis se sont retrouvés samedi en début d'après-midi pour créer une commission d'experts devant assister la finalisation de la Constitution, en cours d'élaboration depuis deux ans et qui doit être adoptée dans un mois.

### Reprise des activités de l'Assemblée constituante

En parallèle, les activités de l'Assemblée nationale constituante (ANC) ont repris avec le retour de la soixantaine d'élus d'opposition qui boycottait ses travaux depuis l'assassinat le 25 juillet du député Mohamed Brahmi qui a engendré une paralysie de la vie institutionnelle.

Le dirigeant du Front de Salut national, Samir Taieb, a indiqué que le retard dans le début de la nouvelle séance de dialogue est du au fait qu'un certain nombre de députés dissidents n'ont pas encore signé le document relatif à leur engagement de réintégrer l'Assemblée nationale constituante. Les députés qui n'ont pas encore signé cet engagement ne se retrouvent pas, actuellement, à Tunis, a précisé Samir Taieb. Certains sont à l'intérieur du pays alors que d'autres sont à l'étranger, a-t-il expliqué. Des députés dissidents ont commencé, dans la journée, à réintégrer l'Assemblée nationale constituante après trois mois d'absence.

«Notre retour s'inscrit dans le cadre de la mise en application de la feuille de route visant à faire sortir le pays de la crise politique», ont déclaré ces députés aux médias, parmi eux l'élu Mohamed Hamdi de l'Alliance démocratique. D'autres députés dissidents devaient rejoindre l'Assemblée pour participer aux travaux de la commission des consensus et de la commission de sélection des candidatures pour l'instance supérieure indépendante pour les élections. Une soixantaine de dé-



putés s'étaient retirés de l'ANC au lendemain de l'assassinat de l'élu du courant populaire, Mohamed Brahmi, le 25 juillet dernier. Le porte-parole du parti Ennahda, Zied Ladhari, avait appelé tous les députés dissidents à s'engager à réintégrer l'Assemblée nationale constituante. Le pays est, aujourd'hui, confronté à plusieurs questions prioritaires ce qui nécessite un retour rapide des députés dissidents à l'ANC, a-t-il soutenu. Samir Taieb a, par ailleurs, indiqué que la deuxième séance du dialogue national était consacrée au comité d'experts qui assistera la commission des consensus sur les questions constitutionnelles. Il a, en outre, relevé que la commission du processus gouvernemental entamera ses travaux à partir de ce samedi avec l'examen des candidatures au poste de chef du gouvernement. Chaque parti devrait proposer un nom, a-t-il souligné. Dans la matinée, les chefs des groupes parlementaires se sont retrouvés et ont «exprimé leur enthousiasme et leur disposition à accomplir leur mission», a indiqué, lors d'une conférence de presse, le président de l'ANC, Mustapha Ben Jaafar. «Nous serons fiers de notre Constitution car elle sera celle des libertés», a-t-il promis.

La commission en charge de sélectionner les candidats pour composer une instance électorale indépendante a ensuite entamé une réunion à huis clos en milieu d'après-midi. Plus tard ce sera celle du «consensus constitutionnel» qui doit plancher sur la loi fondamentale. L'ANC a sept jours, selon la feuille de route rédigée par les médiateurs, pour former la commission électorale qui aura la charge d'organiser les prochaines élections législatives et présidentielle. Tout en exprimant un certain soulagement, la presse tunisienne doutait aussi de la capacité des politiques à dégager un consensus. «La tâche du dialogue national n'est pas de tout repos. Les partis politiques devront s'entendre en trois semaines voire un mois sur

ce qu'ils ne sont pas parvenus à déblayer pendant deux ans», relevait *Le Quotidien*.

### Attaques terroristes, fronde de policiers

L'esquisse de sortie de crise intervient dans un contexte de violences terroristes ces derniers mois, des attaques ciblant les forces de l'ordre et l'opposition et attribuées à des cellules du réseau terroriste d'Al-Qaïda. La mort de six gendarmes et d'un policier mercredi dans deux incidents distincts a entraîné des manifestations de colère dans leurs villes natales vendredi, jour de funérailles. En outre, un important syndicat des forces de l'ordre a demandé samedi au gouvernement de garantir la sécurité des agents face «au danger terroriste» et de réintégrer des cadres limogés après la révolution, en menaçant «d'autres formes de revendications et de manifestations». Ce même syndicat avait organisé la manifestation qui avait écarté le président Moncef Marzouki et M. Larayedh d'une cérémonie à la mémoire de gendarmes tués. L'opposition accuse les islamistes d'être responsables, par leur «axialisme» vis-à-vis des salafistes, de la dégradation sécuritaire dans le pays, alors que l'état d'urgence est en vigueur depuis la révolution de janvier 2011. Les assassins en février et en juillet des opposants politiques Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, attribués à des terroristes, étaient à ce titre au cœur de la crise politique qui a fini par pousser le gouvernement à accepter de céder la place à des indépendants.

Les conflits politiques ont aussi nourri la crise économique, alors que les revendications sociales étaient au cœur du soulèvement contre l'ancien régime déchu de Zine El Abidine ben Ali. Dans ce contexte, l'Uftica, le patronat tunisien et autre médiateur a souligné samedi «la sensibilité de la situation économique du pays», en rappelant que «la reprise du rythme des investissements (était) tributaire de la mise en place d'un climat de sécurité et de stabilité».

# ALGÉRIE-MALI

## Le Mali compte «beaucoup» sur l'Algérie pour rétablir la paix et la sécurité sur son territoire

Le ministre malien des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Zahabi Sidi Ould Mohamed, a indiqué samedi à Bamako que son pays comptait «beaucoup» sur l'Algérie pour rétablir la paix et la sécurité sur son territoire. «Nous comptons beaucoup sur nos frères algériens pour rétablir la paix et la sécurité dans notre pays et dans toute la région», a déclaré à la presse le ministre malien à l'issue d'un entretien avec son homologue algérien, Ramtane Lamamra.

Il a relevé avoir passé en revue avec M. Lamamra la situation au Mali et dans la sous-région, soulignant que les deux pays ont une «convergence totale» de vues sur les questions de paix, de sécurité et de développement dans cette région.

«Nous avons une vision commune et nous sommes très fiers de la disponibilité de l'Algérie à aider le Mali et à l'accompagner dans son processus de rétablissement de la paix et de la stabilité», a ajouté le ministre malien. Pour sa part, M. Lamamra a indiqué que sa visite au Mali s'inscrit dans le cadre des consul-

tations «fraternelles» entre les deux pays, précisant qu'il était également venu pour transmettre les salutations fraternelles du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au président Ibrahim Boubacar Keïta, qu'il félicité, encore une fois, pour sa brillante élection. Il a ajouté avoir procédé avec son homologue malien à une évaluation des perspectives de coopération tant au plan de sécurité que de développement, estimant que les défis sont multiples.

«Nous avons l'opportunité de travailler ensemble sur la base d'une vision commune pour que les pays de la région puissent s'approprier leur avenir avec le soutien de la communauté internationale», a-t-il mentionné.

M. Lamamra a assuré que l'Algérie continuera à accompagner le Mali dans son processus de sortie de crise à travers l'encouragement d'un dialogue inclusif basé sur des principes fondamentaux, à savoir le respect de l'unité nationale, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Mali.

### FRANCE - MAROC

## RSF demande l'abandon des charges pesant sur le journaliste marocain Ali Anouzla

L'ONG internationale Reporters sans frontières (RSF) a appelé vendredi les autorités marocaines à abandonner les charges qui pèsent contre le journaliste Ali Anouzla, qui a bénéficié dans la matinée de la liberté provisoire, après avoir été incarcéré le 17 septembre dernier à la suite de la diffusion par son site d'une vidéo attribuée à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Tout en affirmant avoir appris avec «soulagement» la libération provisoire du journaliste, signale que ce dernier reste toutefois inculpé pour «aide matérielle», «apologie» et «incitation au terrorisme» pour avoir publié un lien vers une vidéo d'AQMI. Il encourt de 10 à 30 ans de réclusion criminelle. La prochaine audience du journaliste devant le juge d'instruction est prévue pour le 30 octobre prochain. RSF rappelle aussi que les versions francophone et arabophone de *Lakome.info* sont bloquées au Maroc depuis le 17 octobre 2013. En guise de solidarité avec le média marocain, L'ONG française a réalisé un miroir de la version française du site. Début octobre, un comité de soutien en France pour la libération d'Ali Anouzla a été créé dans les locaux parisiens de RSF, en présence de l'Association Marocaine des Droits Humains Section Paris-IDF, Capedema, Node Maroc, Amnesty International et d'autres militants et représentants de la société civile. Un sit-in de militants des droits de l'homme avait été aussi tenu à proximité de l'ambassade du Maroc à Paris, pour exiger sa libération. Depuis l'arrestation d'Ali Anouzla, plus de 50 organisations à travers le monde (dont Amnesty International, RSF et Human Rights Watch) ont exprimé leur solidarité avec le journaliste marocain en dénonçant sa détention et en exigeant sa libération immédiate et sans conditions.

### ETHIOPIE

## Le gouvernement interdit aux citoyens employés de maisons de s'établir à l'étranger

L'Ethiopie interdit désormais aux employés de maisons éthiopiens d'aller travailler dans des pays étrangers, à la suite d'un «exode» souvent considéré comme un trafic d'êtres humains, a indiqué vendredi le ministère des Affaires étrangères.

«Cet exode, encouragé par des trafiquants illégaux d'êtres humains, crée d'immenses problèmes à la population, et à l'image du pays», a déclaré le porte-parole des Affaires étrangères, Dina Mufi, cité par l'AFP. De nombreuses agences trompent les Éthiopiens, pour en fait les envoyer à l'étranger illégalement et dans des conditions déplorables, a-t-il relevé. «Cela touche beaucoup de jeunes, trompés par des trafiquants, et cela crée un énorme problème socio-économique pour le pays», a-t-il ajouté. Quelque 200 000 femmes ont quitté le pays en 2012 pour aller chercher du travail ailleurs, surtout au Moyen Orient, selon le ministère éthiopien du Travail et des Affaires sociales. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime elle que nombre d'entre elles sont victimes de mauvais traitements physiques et psychiques, de discrimination et travaillent dans de mauvaises conditions en échange de bas salaires.

## SYRIE:

### Un poste-frontière avec l'Irak conquis par des combattants kurdes

Un poste-frontière avec l'Irak a été conquis hier par des combattants kurdes, après des combats avec des jihadistes qui contrôlaient ce poste dans l'Est de la Syrie, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH).

Des groupes armés kurdes «ont pris le contrôle à l'aube du poste frontière d'Alyaroubié avec l'Irak (...) après des accrochages avec l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL), le Front al-Nosra et des combattants rebelles», a indiqué l'OSDH, précisant que les accrochages se poursuivaient. Les combats ont fait plusieurs morts des deux côtés, a ajouté, sans pouvoir faire de bilan précis, l'Observatoire qui s'appuie sur un vaste réseau de militaires et de sources médicales.

Les combattants kurdes étaient entrés dès vendredi matin dans la ville d'Alyaroubié, que se disputaient combattants kurdes et jihadistes depuis plusieurs jours.

L'OSDH avait estimé jeudi qu'il serait difficile pour les Kurdes de s'emparer de cette localité contrôlée par l'EIIL et d'autres formations jihadistes car l'EIIL y a regroupé de nombreux combattants.

## Explosion d'une voiture piégée: au moins 40 morts

Au moins 20 personnes, dont trois enfants, ont été tuées dans l'explosion d'une voiture piégée en Syrie près d'une mosquée de Souq Wadi Barada, dans la province de Damas, selon un nouveau bilan fourni par l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH).

Un précédent bilan faisait état d'au moins 20 morts. La voiture piégée a explosé près d'une mosquée à Souq Wadi Barada, une localité rebelle à 40 km au nord-ouest de Damas, au moment de la grande prière du vendredi. Il y a des dizaines de blessés, dont beaucoup sont dans un état grave, et le bilan risque de s'alourdir encore considérablement, a affirmé l'OSDH.

L'agence Sana a, elle, annoncé que la voiture avait explosé alors que «les terroristes» étaient en train de la piéger, en faisant état de plusieurs morts, des «terroristes» et des civils, parmi lesquels un enfant de 7 ans.

Toujours dans la région de Damas, au moins 24 rebelles, dont des étrangers, 40 selon l'agence Sana ont été tués dans une embuscade des forces du régime près d'Otaïbé, à 30 km à l'est de la capitale, a annoncé l'OSDH. Plus au sud, au moins 23 rebelles ont été tués dans des combats dans la province de Deraa, selon l'ONG.

Le conflit en Syrie a fait plus de 115.000 morts depuis mars 2011, selon l'OSDH, et poussé selon l'ONU des millions de Syriens à fuir leur foyer.

APS

## -ESPIONNAGE INTERNET:

# Allemagne et Brésil préparent une résolution à l'ONU

L'Allemagne et le Brésil travaillent à la préparation d'une résolution à l'ONU sur la protection des libertés individuelles dans le contexte de révélations sur le programme d'espionnage international des Etats-Unis, ont annoncé vendredi des diplomates onusiens. La résolution qui devrait être présentée au Comité des droits de l'homme de l'Assemblée générale des Nations unies ne mentionnera cependant pas spécifiquement les Etats-Unis.



Elle visera à élargir aux activités sur internet le Pacte international relatif aux droits civils et politiques voté en 1966 par les Nations unies et entré en vigueur en 1976 pour protéger les droits individuels. «Des diplomates allemands et brésiliens ainsi qu'européens et latino-américains se sont rencontrés aujourd'hui pour s'entretenir d'un projet de résolution», a affirmé un diplomate européen, présent à la réunion.

«Le but est d'envoyer un message à ceux qui abusent du système», a ajouté ce diplomate

sous couvert d'anonymat. Le Brésil et l'Allemagne souhaitent que soit fait référence à internet dans l'article 17 du Pacte selon lequel «nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation». L'Allemagne comme le Brésil sont courroucés par les dernières révélations sur l'espionnage des Américains qui concerneraient la chancelière allemande Angela Merkel et la présidente brésilienne Dilma Rousseff.

## Les fuites dues à Snowden sont «les plus graves» de l'histoire

Les fuites dues à l'ex-consultant de la NSA Edward Snowden sont «les plus graves» de l'histoire du renseignement américain, a jugé dans un entretien l'ex-numéro 2 de la CIA, Michael Morell. «Je pense qu'il s'agit de la fuite la plus sérieuse» — de la révélation la plus grave d'informations classifiées de l'histoire du renseignement américain», a-t-il estimé, dans un entretien accordé à CBS News dont des extraits ont été diffusés vendredi. Interrogé sur

Edward Snowden lui-même, l'ancien directeur adjoint de la CIA a estimé qu'il n'était «pas un héros»: «Il a trahi son pays».

A ses yeux, la révélation la plus grave a été celle du budget détaillé des agences de renseignement américaines, surnommé le «budget noir». Grâce à cela, les adversaires des Etats-Unis «peuvent concentrer leurs efforts de contre-espionnage sur les domaines où nous réussissons, et ne pas se préoccuper beaucoup de ceux où nous n'avons aucun succès», a jugé Michael Morell.

«Ce qu'a fait Edward Snowden -- c'est mettre en plus grand danger les Américains, parce que les terroristes apprennent beaucoup grâce à ces fuites et qu'ils seront plus attentifs, et que nous n'aurons plus des renseignements que nous aurions eus sans cela», a-t-il poursuivi. Depuis le mois de juin, les révélations de l'ex-consultant de l'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) Edward

Snowden --désormais réfugié en Russie-- se succèdent sur l'étendue du programme américain d'espionnage aux Etats-Unis et dans le monde. Il aurait visé non seulement des personnes soupçonnées de terrorisme, mais aussi des hommes d'affaires, des industriels et même des dirigeants politiques comme la chancelière allemande Angela Merkel, la présidente brésilienne Dilma Rousseff et l'ancien président mexicain Felipe Calderon.

## Une erreur technique à l'origine de l'arrêt du site internet de la NSA

Une erreur technique lors d'une opération de mise à jour a été à l'origine de l'arrêt pendant plusieurs heures vendredi du site internet de l'Agence de sécurité nationale (NSA), a indiqué un porte-parole, démentant qu'il y ait eu une attaque informatique. Une porte-parole avait indiqué plus tôt que l'agence de renseignement américaine --réputée notamment pour s'introduire dans des ordinateurs pour y piéger des informations-- enquêtait pour trouver la raison de la panne présumée.

«NSA.gov n'a pas été accessible pendant plusieurs heures cette nuit à cause d'une erreur interne survenue lors d'une opération de mise à jour programmée», a assuré le porte-parole vendredi soir. Il a ajouté que les affirmations circulant sur les réseaux sociaux selon lesquelles il s'agirait d'une attaque informatique «ne sont pas vraies». Le site internet était à nouveau opérationnel vers 22h30 (2h30 GMT hier).

Sur Twitter, les spéculations se sont multipliées sur l'origine du «blackout»

touchant le site de l'Agence de sécurité nationale, au cœur de l'actualité mondiale depuis plusieurs mois à cause des révélations de son ex-consultant Edward Snowden sur l'ampleur de ses programmes de surveillance des communications, aux Etats-Unis comme à l'étranger.

Pour certains, la panne du site aurait été la conséquence d'une attaque du groupe de pirates Anonymous, dont les membres n'ont cependant pas revendiqué clairement une quelconque action.

► **FED:**  
Janet Yellen auditionnée en novembre au Sénat américain

La candidate de Barack Obama pour diriger la Banque centrale américaine, Janet Yellen, devrait être auditionnée au Sénat des Etats-Unis en novembre, a indiqué vendredi. «La commission a reçu des documents de Janet Yellen, des réunions ont commencé à être programmées entre elle et des sénateurs, et la commission bancaire prévoit d'organiser une audition

sur sa nomination en novembre», a indiqué un collaborateur démocrate de la commission du Sénat ayant la tutelle sur le secteur bancaire.

«Nous espérons que le Sénat la confirmera rapidement», a déclaré de son côté Josh Earnest, porte-parole de la Maison Blanche, qui a précisé que Janet Yellen rencontrerait des sénateurs dès la semaine prochaine.

Après l'audition sénatoriale, la commission puis l'ensemble des sénateurs devront approuver la nomination de Janet Yellen, actuelle vice-présidente de la FED, afin qu'elle puisse succéder à Ben Bernanke, dont le mandat s'achève en janvier. Barack Obama a officiellement nommé Janet Yellen, 67 ans, deviendra la première femme à diriger l'institution.

IRAK  
**16 morts**  
 dans une série  
 d'attentats  
 à la bombe



Une série d'attentats à la bombe ont fait au moins 16 morts vendredi en Irak, selon des sources sécuritaires et médicales. Au total, neuf bombes activées à distance ont explosé dans différentes villes du pays. L'attentat le plus meurtrier s'est produit à Youssoufia, une ville située à

20 km au sud de Bagdad, où deux engins ont explosé dans un court intervalle de temps, faisant au moins sept morts.

A Bakouba, au nord de la capitale, six bombes dissimulées en bordure de route ont fait au moins quatre morts. On compte également au moins qua-

tre morts dans une explosion qui a frappé un quartier chiite de l'ouest de Bagdad. Plus de 570 personnes sont mortes en Irak depuis le début du mois, et plus de 5.250 depuis le début de l'année, selon un bilan établi par des médias à partir de sources sécuritaires et médicales.

IRAN  
**Washington favorable à une «pause» dans l'escalade des sanctions**

La négociatrice américaine sur le programme nucléaire iranien a encouragé vendredi le Congrès américain à s'abstenir d'adopter un nouveau renforcement des sanctions économiques contre Téhéran, afin de favoriser les négociations internationales engagées à Genève la semaine dernière avec l'Iran.

«Nous pensons qu'il est temps de faire une pause, pour voir si les négociations peuvent monter en puissance», a déclaré Wendy Sherman, sous-secrétaire d'Etat américaine, dans un entretien sur le canal persan de la chaîne publique américaine Voice of America.

«Nous commençons à nous comprendre, à voir les besoins de chacun et les aspirations des peuples de chacun de nos pays», a expliqué la diplomate, qui représente Washington aux négociations entre le groupe P5+1 (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie et Allemagne) et l'Iran.

Une première série de discussions se sont tenues à Genève les 15 et 16 octobre, à l'issue desquelles Wendy Sherman avait



fait part d'un relatif optimisme et appelé le Congrès à la prudence.

La porte-parole du département d'Etat Jen Psaki a expliqué que l'exécutif travaillait avec les élus américains afin de suspendre le processus législatif en cours.

La Chambre des représentants a adopté en juillet un texte très dur notamment à l'encontre du secteur automobile, et le Sénat, contrôlé par les démocrates, doit à son tour élaborer des mesures, les deux versions devant fusionner. Mais aucun calendrier n'a été annoncé, alors que les sénateurs envisageaient initialement de commencer leurs travaux cet automne.

«Nous avons dit que toute action parlementaire devait être alignée avec notre

stratégie de négociation à l'avenir», a déclaré Jen Psaki vendredi. «Nous comprenons qu'il est possible que le Congrès examine de nouvelles sanctions, nous pensons qu'il est temps de faire une pause».

«Il serait utile à l'heure actuelle d'avoir de la flexibilité», a-t-elle dit. Des sénateurs influents, dont le président démocrate de la commission des Affaires étrangères Robert Menendez, ont annoncé la semaine dernière qu'ils étaient prêts à suspendre l'examen de nouvelles sanctions si Téhéran acceptait un arrêt immédiat de tout enrichissement d'uranium. Les négociations doivent reprendre les 7 et 8 novembre à Genève.

**Le Pakistan a réitéré à l'ONU la fin des frappes de drones américaines**

Le Pakistan a réitéré vendredi aux Nations unies sa demande de voir cesser les frappes de drones américains sur son territoire, deux inspecteurs de l'ONU appelant à plus de transparence dans l'usage de ces armes.

«Au Pakistan, toutes les attaques de drones rappellent de manière effrayante que des représailles terroristes peuvent avoir lieu à tous les coins de rue», a affirmé l'ambassadeur pakistanais auprès de l'ONU, Masoud Khan, devant le Comité des droits de l'homme de l'assemblée générale des Nations unies.

M. Khan qui se faisait l'écho du Premier ministre pakistanais Nawaz Sharif reçu mercredi par le président Barack Obama, a déclaré que des civils avaient été victimes de mort «brutale» et que ces attaques avaient «radicalisé» l'opinion publique pakistanaise. «Nous appelons à l'arrêt immédiat des attaques de drones sur le territoire pakistanais», a-t-il poursuivi. «Nous espérons que les Etats-Unis vont répondre à cet appel du Pakistan ancré dans les lois internationales». Barack Obama n'avait

fait aucun commentaire à la sortie de sa rencontre avec Nawaz Sharif. Vendredi, un diplomate américain a rappelé que le président Obama avait, dans un discours en mai à l'ONU, défendu les frappes de drones contre al-Qaïda et les talibans comme «nécessaire, légitimes et justes».

Ben Emmerson, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme, a exigé des Etats-Unis et de tous les autres pays utilisant les drones, qu'ils fournissent des données sur le nombre de civils touchés par ces appareils. Le Pakistan affirme que 400 des 2.200 victimes des frappes de drones depuis 10 ans étaient des civils, selon lui.

Un autre rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, Christof Heyns, a affirmé vendredi que les drones «n'étaient pas fondamentalement des armes illégales» ajoutant qu'il fallait porter davantage d'attention à leur utilisation dans le monde. «Un monde où de nombreux Etats utilisent de telles armes en secret est un monde moins sûr», a-t-il expliqué.

**L'ONU préoccupée par la sécurité de son personnel dans un environnement plus dangereux**

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a exprimé sa préoccupation pour la sécurité de son personnel qui, selon lui, «sert dans un environnement de plus en plus dangereux et se heurte à une série de menaces sans précédent dans l'histoire des Nations unies».

Dans son rapport présenté à l'Assemblée générale de l'ONU, M. Ban a considéré la sûreté et la sécurité du personnel onusien comme sa plus haute priorité et a, alors, appelé les gouvernements des pays hôtes à prendre toutes les mesures de sécurité

nécessaires pour améliorer l'environnement opérationnel dans lequel évoluent personnels et travailleurs humanitaires.

Intitulé «Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations unies», le rapport recense les incidents qui ont fait des victimes parmi le personnel de l'ONU en 2012, ainsi que des données et des observations sur le premier semestre 2013. Les incidents graves dans lesquels des personnels des Nations Unies ont été tués ou blessés sont passés de 1.759 en 2011 à 1.793 en 2012.

**ANTITERRORISME**  
**Des experts de l'ONU appellent à réglementer l'usage des drones armés**

Deux experts indépendants de l'ONU ont exprimé vendredi leur préoccupation devant l'usage potentiellement illégal des drones armés, appelant les pays concernés à faire preuve de transparence dans l'utilisation de ces armes et à enquêter sur les accusations d'exécutions extrajudiciaires.

Lors de la présentation de son rapport à l'Assemblée générale, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, Christof Heyns, a indiqué que l'intérêt des drones était évident, puisqu'ils offrent aux pays un avantage stratégique en réduisant fortement le délai entre le repérage de la cible potentielle, parfois éloignée, et le déploiement de la force meurtrière, ainsi que le nombre de victimes.

«Selon toute vraisemblance, les drones sont promis à un bel avenir, car il est largement admis qu'ils ne constituent pas des systèmes d'armes illégales», a expliqué M. Heyns, dont le rapport était présenté parallèlement à celui de son homologue sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Ben Emmerson.

Cependant, a-t-il poursuivi, même lorsqu'un pays exerce son droit de légitime défense conformément à la Charte des Nations unies, il est souhaitable qu'il demande l'aval du Conseil de sécurité dont le rôle devrait être renforcé en tant qu'organe multilatéral chargé de surveiller l'utilisation des drones armés.

Pour sa part, M. Emmerson a souligné que la technologie des drones avait été développée spécifiquement pour des conflits asymétriques impliquant des groupes armés non étatiques, pour la plupart composés de civils leur apportant un appui de gré ou de force.

Selon lui, il est donc nécessaire de considérer la nature du véritable rôle de ces civils dans les hostilités, soit en tant que participants actifs soit en tant que victimes jouissant du statut de civil en vertu du droit international humanitaire.

«Les divergences relatives aux formes de participation dans les conflits entraîneront inévitablement une nouvelle perception de la participation des victimes civiles», a indiqué M. Emmerson. Deux experts indépendants de l'ONU, ont souligné que le manque de transparence dans l'utilisation des drones constitue «le plus gros obstacle» à l'évaluation de l'impact des attaques sur les civils, lequel rend difficile l'évaluation objective des allégations de frappes ciblées.

## Programme du dimanche 27 octobre 2013

TF1

06h30 Magazine jeunesse TFou  
10h10 Sports mécaniques Automoto  
10h55 Magazine de société Mon plus beau coup de poker  
11h00 Football Tél foot  
11h50 Magazine sportif L'affiche du jour  
11h55 Météo  
12h00 Jeux Les douze coups de midi  
12h50 Magazine scientifique Des inventions et des hommes  
13h00 Journal  
13h25 Magazine de la décoration Du côté de chez vous  
13h35 Météo  
13h40 Série policière Mentalist 77  
14h35 Série hospitalière Dr House 777  
15h25 Série hospitalière Dr House 777  
16h20 Série policière Les experts : Miami 77  
17h05 Série policière Les experts : Miami 77  
18h00 Magazine de société Sept à huit  
19h50 Magazine de société Là où je t'emmènerai  
19h55 Météo  
20h00 Journal  
20h30 Magazine de la décoration Du côté de chez vous  
20h35 Magazine de découvertes A la rencontre de...  
20h40 Météo  
20h50 Film fantastique Harry Potter et l'ordre du Phénix 777  
23h35 Série policière Les experts 77

2

07h00 Magazine culturel Thé ou café  
08h05 Magazine sportif Rencontres à XV  
08h30 Magazine religieux Sagesses bouddhistes  
08h45 Magazine religieux Islam  
09h15 Magazine religieux Judaïca  
09h30 Magazine religieux Orthodoxie  
10h00 Magazine religieux Présence protestante  
10h30 Magazine religieux Le jour du Seigneur  
12h05 Jeu Tout le monde veut prendre sa place  
13h00 Journal  
13h20 Magazine d'actualité 13h15, le dimanche...  
14h05 Météo 2  
14h10 Divertissement Vivement dimanche  
16h25 Animalier Grandes nature  
17h30 Multisports Stade 2  
18h45 Magazine de services Point route  
18h50 Divertissement Vivement dimanche prochain  
20h00 Journal  
20h30 Magazine d'information 20h30 le dimanche  
20h38 Magazine culturel D'art d'art  
20h40 Magazine de l'environnement Emission de solutions  
20h41 Météo 2  
20h45 Drame Welcome 777 Inédit  
22h30 Magazine de société Faites entrer l'accusé 7  
23h58 Météo 2

3

08h00 Dessin animé Oggy et les cafards  
08h00 Magazine jeunesse Dimanche Ludo  
08h07 Dessin animé Oggy et les cafards  
08h14 Dessin animé Oggy et les cafards  
08h25 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés  
08h52 Film d'animation Scooby Doo et la cyber traque 7  
10h03 Dessin animé Looney Tunes Show  
10h43 Dessin animé Titi et Grosminet  
10h59 Dessin animé Les lapins crétins : invasion  
11h08 Série d'animation Les as de la jungle  
11h15 Magazine politique Expression directe  
11h25 Météo  
11h30 Magazine régional Dimanche avec vous  
12h00 12/13 : Journal régional  
12h10 Magazine politique 12/13 dimanche  
12h50 Magazine animalier 30 millions d'amis  
13h20 Téléfilm policier Inspecteur Barnaby 77  
14h55 Loterie Keno  
15h00 En course sur France 3

15h30 Téléfilm dramatique Louis la Brocante 7  
17h00 Divertissement Les chansons d'abord Inédit  
17h55 Jeu Questions pour un super champion 19h00 19/20 : Journal régional  
19h30 19/20 : Journal national  
19h58 Météo  
20h00 Magazine sportif Tout le sport  
20h15 Série d'aventures Zorro  
20h45 Série policière Les enquêtes de Murdoch 777 Inédit  
21h25 Série policière Les enquêtes de Murdoch 777  
22h10 Série policière Les enquêtes de Murdoch 777  
22h55 Série policière Les enquêtes de Murdoch 777  
23h40 Météo  
23h45 Soir 3

CANAL+

08h00 Magazine du cinéma Rencontres de cinéma  
08h10 Comédie De l'autre côté du périph' 7  
09h45 Formule 1 La grille  
10h25 Sport Grand Prix d'Inde  
12h00 Formule 1 Formula One, le debrief  
12h40 La météo  
12h45 Magazine d'actualité Le supplément  
13h55 Divertissement-humour La semaine des Guignols  
14h30 Divertissement Le petit journal de la semaine  
15h05 Divertissement La semaine de Gaspard Proust  
15h10 Découvertes Les nouveaux explorateurs  
16h15 Magazine d'actualité L'effet papillon  
16h50 Football Avant-match  
17h00 Sport Monaco / Lyon  
18h55 Football Canal Football Club  
19h35 Football Canal Football Club  
20h55 Football Avant-match  
21h00 Sport Saint-Etienne / Paris-SG  
22h55 Football Canal Football Club  
23h15 Football L'équipe du dimanche  
09h05 Magazine du jeu vidéo Le journal des jeux vidéo  
09h25 Série dramatique Dexter 777  
09h15 Série dramatique Dexter 777  
02h05 Court métrage The Captain  
02h15 Film d'horreur Sinister 77  
04h00 Sport Pittsburgh Penguins / New York Islanders

M

07h00 Divertissement-humour Absolument stars  
08h40 Magazine de télé-achat M6 boutique  
09h40 Dessin animé Kid Paddle  
09h55 Série d'animation Lanfeust Quest  
10h20 Dessin animé Kid Paddle  
10h35 Dessin animé Chico Chica Boumba Pepper School  
10h40 Dessin animé Chico Chica Boumba Pepper School  
11h10 Magazine sportif Sport 6  
11h20 Magazine de l'automobile Turbo  
12h40 Météo  
12h45 Le 12.45  
13h05 Téléréalité Recherche appartement ou maison  
13h55 Téléréalité Recherche appartement ou maison  
14h45 Magazine de la décoration D&CO, une semaine pour tout changer  
17h15 Magazine d'actualité 66 minutes  
18h40 Magazine d'actualité 66 minutes : grand format  
19h40 Météo  
19h45 Le 19.45  
20h05 Magazine scientifique E = M6  
20h40 Magazine sportif Sport 6  
20h50 Magazine de société Zone interdite Inédit  
23h00 Magazine d'information Enquête exclusive  
00h25 Magazine d'information Enquête exclusive  
01h45 Météo  
01h50 Film policier L'année sainte 7

## La sélection

20h50

## Harry Potter et l'ordre du Phénix



## Résumé

Le ministre de la Magie impose à l'école de Poudlard un nouveau professeur de défense contre les Forces du Mal, Dolorès Ombrage. Mais très vite, cette femme se montre peu respectueuse de ses élèves. Et ses cours s'avèrent sans grand intérêt. Rapidement, une vive amitié entre elle et le jeune Harry Potter se fait jour. L'enseignante n'a de cesse de rabaisser Harry. Avec l'aide de ses amis Ron et Hermione, il décide de fonder un groupe secret : l'armée de Dumbledore. Harry est persuadé que le vil Voldemort prépare quelque méfait. Il a l'intuition que les forces s'apprêtent à frapper à nouveau. Cette cinquième année d'études à Poudlard n'a décidément rien à envier aux précédentes. Mais le péril n'est-il pas devenu plus grand que par le passé ?...

2

20h45

## Welcome

## Résumé

Bilal, un jeune migrant kurde d'Irak, vient d'arriver à Calais. Pour rejoindre sa fiancée en Grande-Bretagne, il veut traverser la Manche. Après une première tentative infructueuse, il réalise qu'il ne parviendra pas à franchir la mer en se cachant dans un camion. Il se met alors en tête de traverser la Manche à la nage. Pour cela, il doit d'abord apprendre à nager. A la piscine municipale, il fait la connaissance de Simon, le maître nageur. Touché par ce jeune homme de 17 ans, Simon décide de l'aider. Au départ, il le fait surtout pour impressionner et, peut-être, reconquérir sa femme, Marion. Mais peu à peu, il se prend d'amitié pour Bilal, et s'implique dans son histoire...



3

20h45

## Les enquêtes de Murdoch



## Résumé

Le squelette d'un homme est retrouvé aux abords d'un camp fréquenté par des adeptes du naturisme. Le lieu a été acheté quelques mois plus tôt par Helmut Lindemann et son épouse, Irène. La victime, âgée d'une quarantaine d'années, a été tuée d'une balle en plein cœur. Une prothèse, retrouvée à proximité de la scène de crime, est identifiée : son propriétaire, Zachariah Marsh, était venu un mois auparavant récupérer le membre artificiel. Au cours de l'enquête, Crabtree découvre que Marsh n'est autre que le célèbre détective qui a démantelé le « gang des crotale », quatre frères qui débouillaient leurs victimes en les laissant pieds nus...



CANAL+

21h00

## Saint-Etienne / Paris-SG

## Résumé

Revenus à hauteur de Monaco après leur victoire du clasico sur la pelouse du Vélodrome (1-2), Zlatan Ibrahimovic et les Parisiens veulent enfoncer le clou à Geoffroy-Guichard, face à des Verts bien pâles depuis quelques semaines. Stéphane Ruffier et les Stéphanois avaient pourtant démarré le championnat en trombe, mais depuis l'arrivée de l'automne, rien ne va plus pour les protégés de Christophe Galtier, qui ne parviennent plus à gagner. Un sursaut d'orgueil est attendu par les supporters foréziens face au champion de France en titre. L'an dernier, les deux équipes s'étaient séparées sur un spectaculaire match nul (2-2).

M1

23h40

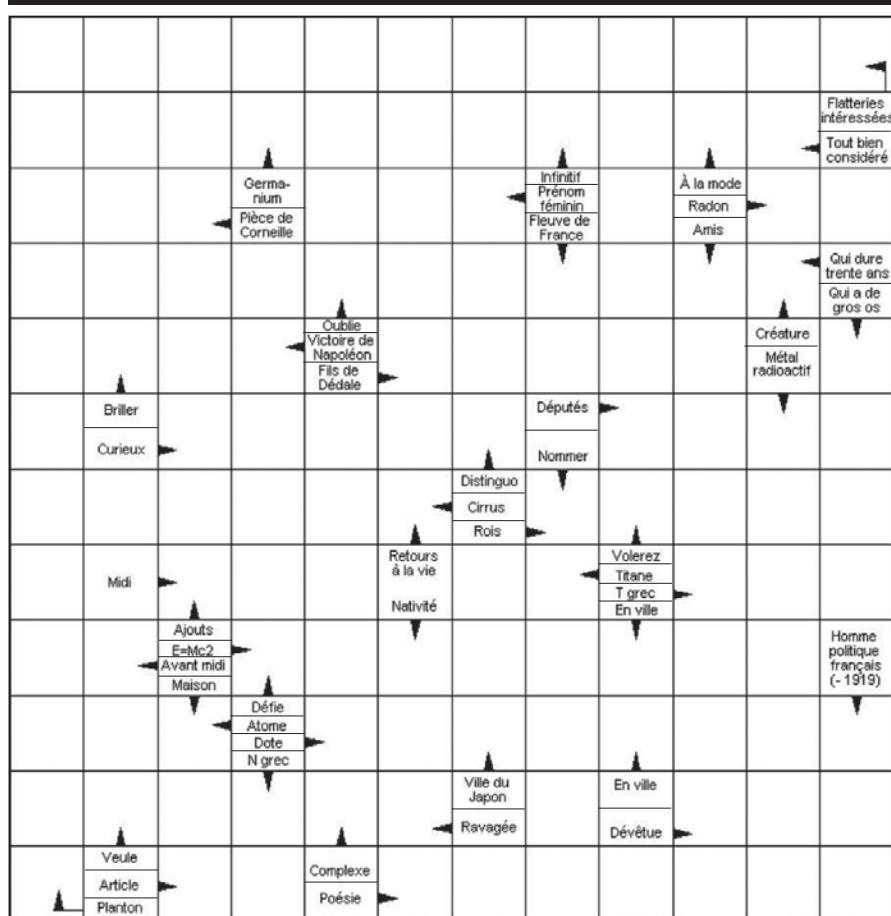
## Zone interdite

## Résumé

Ouvriers, fonctionnaires, cadres ou chômeurs, certains Français reprochent aux tribunaux et aux forces de l'ordre de ne pas leur rendre correctement justice. Révoltés par les vols ou les agressions dont ils ont été victimes, ils ont décidé de prendre les devants, quitte à braver la loi. A Nice, un bijoutier a tiré sur un homme qui venait de braquer sa boutique. D'autres ont incendié des camps de Roms, fait tabasser d'hypothétiques meurtriers ou se sont regroupés pour surveiller les rues de leur quartier. Quelles sont les intentions de ces nouveaux justiciers ? Jusqu'où sont-ils prêts à aller pour satisfaire leur soif de vengeance ? Enquête



## Mots fléchés n°410



## Proverbes

Ils ont inventé le moulin, dès lors qu'ils ne pouvaient plus manger l'orge dure.

Proverbe algérien

Le temps enfante sans éton.

Proverbe berbère

Le Diable n'apparaît qu'à Celui qui le craint.

Proverbe arabe

Chacun voit midi à sa porte

Proverbe français

## C'est arrivé un 27 octobre

1979 : Naufrage du pétrolier Atlancic Empress et sa cargaison de 276 000 tonnes de brut, entré en collision avec l'Aegean Captain (200 000 tonnes de brut) en mer des Caraïbes.

1982 : Attentat contre un restaurant juif rue des Rosiers dans le Pletzl à Paris : 6 morts.

1993 : Avènement du roi Albert II de Belgique neuf jours après le mort de son frère Baudouin.

1999 : Boris Ieltsine limoge son premier ministre Sergueï Stepachine qu'il remplace par Vladimir Poutine.

2004 : Première réunion du gouvernement ivoirien avec d'ex-rebelles.

2005 : La CGT, qui a demandé l'annulation de l'ordonnance du 2 août 2005, dépose un recours devant l'Organisation internationale du travail : le nouveau type de contrat ayant été créé par cette ordonnance permettant de licencier sans motif.

## Célébrations

- Canada : Journée nationale des casques bleus.

- Singapour : Fête nationale.

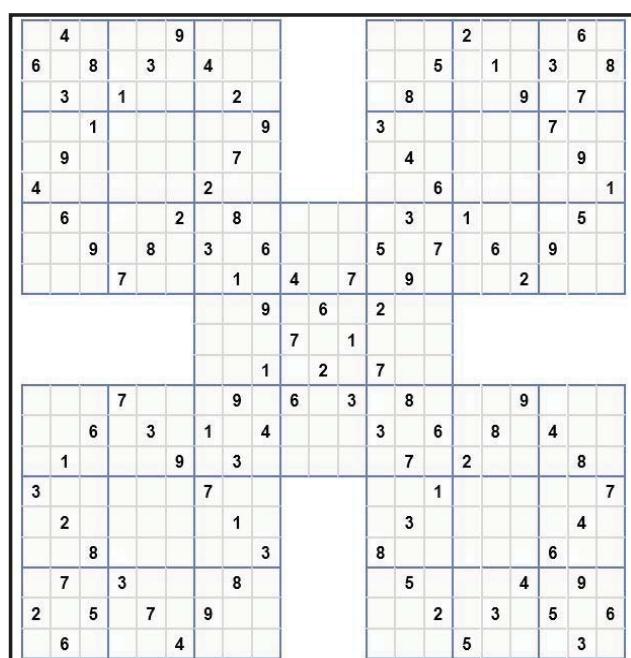
- Afrique du Sud : Journée nationale des femmes.

- Néopaganisme Asatru : Fête du souvenir de Radbod.

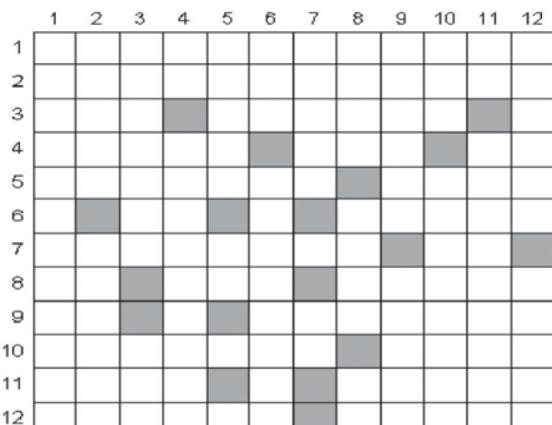
## Samouraï-sudoku n°410

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



## Mots croisés n°410



## Horizontalement:

1. Infraliminaire
2. Imposées
3. Langue thaïe - Affluent de la Loire
4. Ch.-l. de canton de la Charente-Maritime - Homme politique chinois - Mammifère
5. Empêches de tomber - Mollusque bivalve marin
6. Préfixe - Extrémité septentrionale du Tchad
7. Partie de certains chapiteaux - Obtenu
8. Du verbe rire - Ville d'Allemagne Planète
9. Carte à jouer - Ch.-l. d'arr. du nord sur l'Helpe
10. Hydrocarbure saturé - Argent (pl.)
11. Aigu - Code télégraphique
12. Évêque de Césarée - Écrivain américain

## Verticalement:

1. Appareil pour mesurer le rayonnement solaire
2. Torrent des Alpes du Sud - Auge de maçon
3. Recroqueviller - Dévêtus
4. Mesure chinoise - Hockey sur glace adapté à la pratique féminine
5. Qui est en feu (fém.) - Article espagnol
6. Mois - Race bovine
7. Éléments d'un test - Cale en forme de V
8. Étoile qui, augmentant brusquement d'éclat, semble constituer une étoile nouvelle - Pilier cornier - Magnésium
9. Commune de Suisse - Progrès
10. Colère - Ch.-l. de canton de l'Ain
11. Note - Eprouve de l'attraction pour quelqu'un (fém.)
12. Pièce supportant le poids d'un véhicule - Ville d'Allemagne

LIGUE 2 (9<sup>È</sup> JOURNÉE)**L'USMBA et l'ASMO tenues en échec, l'O Médéa sur le podium**

La neuvième journée du championnat d'Algérie de Ligue 2 professionnelle de football disputée vendredi, n'a pas apporté de changements en tête de classement après les nuls concédés à domicile par respectivement le leader l'USM Bel Abbès face à la surprenante équipe de l'USM Hadjout (1-1) et son poursuivant l'ASM Oran contre le WA Tlemcen dans le choc de cette journée (1-1).

L'USMBA qui restait sur une série de victoires sur sa pelouse a été stoppée net par l'USM Hadjout (1-1). Les hommes d'Abdelkrim Bira qui ont ouvert la marque par Hocine Achiou, le meilleur buteur du championnat à la demi-heure de jeu, ont été surpris dans le temps additionnel par une égalisation de Mezaïgh (90'+2).

En dépit de ce semi-échec, le premier de la saison sur son terrain, l'USMBA conserve ses deux points d'avance sur son dauphin, l'ASM Oran qui a arraché le point du match nul à l'ultime minute de la partie face au WA Tlemcen (1-1).

Les Zianides qui ont ouvert la marque à la 88<sup>ème</sup> minute pensaient avoir fait le plus difficile, mais c'était sans compter sur l'abnégation des Oranais, lesquels ont remis les pendules à l'heure



avant le coup de sifflet final. Le grand bénéficiaire de cette journée est incontestablement l'O. Médéa après sa victoire contre le MSP Batna (1-0) grâce à un but de Djabali (40'). A la faveur de ce succès, le second de rang sur la direction du nouvel entraîneur Boufenara, l'O. Médéa se hisse à la troisième place en compagnie du WA Tlemcen à quatre longueurs du

l'ASK. Avec ce résultat, l'USM Blida pointe à la 5<sup>ème</sup> place devant le MC Saïda qui s'est imposé contre l'USM Annaba (2-1). Dans le bas du classement, le promu l'US Chaouia a signé sa seconde victoire de la saison en battant l'AB Boussâada (1-0) dans le match des mal classés. Une victoire qui permet à l'USC de rejoindre son adversaire du jour à la 10<sup>ème</sup> place au classement. En revanche, l'ES Mostaganem, dirigée par le nouvel entraîneur Mohamed Slimani a essuyé une nouvelle défaite, sa sixième de la saison et reste scotché à la dernière place avec 4 points. Cette journée prendra fin avec le déroulement du match entre le NA Hussein-Dey et AB Merouana.

**POLICE DE PROXIMITÉ**  
**Lancement**  
de la dernière phase  
du tournoi inter  
quartiers de football  
de la wilaya d'Alger



La dernière phase du 3<sup>ème</sup> tournoi inter-quartiers de football de la wilaya d'Alger, organisé par la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN), a été lancée vendredi à Alger au stade communal de Baraki (Alger).

Le match d'ouverture a été remporté par l'équipe de Baraki qui a battu son homologue de la daïra d'Hussein Dey (4-1). La rencontre a été précédée d'un match de démonstration des vétérans. Les 13 équipes qualifiées sont réparties en deux groupes. La finale sera animée par le vainqueur (première place) de chaque groupe. La première phase de ce tournoi a eu lieu il y a 4 mois sous forme de qualifications.

Cette compétition qui s'inscrit dans le cadre des activités des cellules d'écoute et de prévention de la police de proximité, est supervisée par le département central de la santé et des activités sociales de la Sécurité nationale. Selon le chargé de communication de ce département, Samir Hamidi, «la manifestation vise notamment la sensibilisation sur les fléaux sociaux et lutte contre le crime organisé à travers les activités sportives».

Il a indiqué à cet effet que la DGSN vise à généraliser ce genre de compétition dans les autres wilayas du pays. De son côté, le responsable de la cellule d'écoute de la sûreté de Baraki, Begaga Farouk a indiqué qu'un autre tournoi sur le fair-play a été organisé visant notamment le rapprochement entre le citoyen et la police. Le lancement de cette manifestation s'est déroulé en présence de représentants de la DGSN dont le chef de sûreté de la wilaya d'Alger ainsi que le président d'APC de Baraki et des membres des scouts musulmans.

CHAMPIONNAT DE PORTUGAL  
(8<sup>È</sup> JOURNÉE)**Rafik Halliche effectue son retour avec Academica Coimbra**

Le défenseur international algérien, Rafik Halliche, a effectué son retour en championnat portugais de football avec son équipe, Academica Coimbra, lors du match en déplacement disputé vendredi soir face au Sporting Braga (0-1), en ouverture de la 8<sup>ème</sup> journée. Halliche est entré en cours du jeu à la 89<sup>ème</sup> minute du jeu en remplacement de son coéquipier Bruno China.

Il s'agit de la première convocation pour le joueur algérien, depuis deux mois pour une rencontre de championnat. Halliche n'a plus joué dans cette épreuve depuis le 24 août passé, quand il avait contracté une blessure face au Sporting Lisbonne (défaite 4-0), où évolue son coéquipier en sélection algérienne, Islam Slimani.

La blessure de l'ancien joueur du NA Hussein Dey (Ligue 2 algérienne), qui n'a pas été épargné par les ennuis de santé depuis 2010, l'a privé du précédent déplacement de l'équipe nationale au Burkina Faso (défaite 3-2) en barrage aller qualificatif à la coupe du monde 2014 au Brésil. Le défenseur de 26 ans avait fait son retour à la compétition il y a deux semaines en Coupe de Portugal, en prenant part à 86 minutes du match de son équipe pour le compte du 3<sup>ème</sup> tour.

CHAMPIONNAT TURC DE FOOTBALL (9<sup>È</sup> J)**Première titularisation de Rafik Djebbour avec Sivasspor**

L'attaquant international algérien de Sivasspor, Rafik Djebbour, a signé vendredi soir sa première titularisation de la saison en championnat turc de football, lors de la réception de Kayseri Erciyesspor (2-0), en ouverture de la 9<sup>ème</sup> journée.

Titularisé par l'entraîneur brésilien Roberto Carlos, Djebbour a cédé sa place à la 89<sup>ème</sup> minute de jeu à son coéquipier Hakan Arslan. Le joueur algérien a été averti à la 45<sup>ème</sup> minute. A l'issue de cette victoire, Sivasspor remonte provisoirement à la 3<sup>ème</sup> place au classement avec 16 pts, à six points du leader, Fenerbahce (22 pts), vainqueur de Gaziantepspor (3-1).

L'ancien joueur de l'Olympiakos Le Pirée (div 1 grecque) a marqué un seul but depuis son arrivée en Turquie, face à Ouzhanspor (5-0), en match comptant pour le second tour de la Coupe de Turquie. Djebbour avait été prêté pour une saison par l'Olympiakos, avec lequel il est toujours sous contrat jusqu'en 2016. Il n'a pas été convoqué pour le match de l'équipe nationale face au Burkina Faso (défaite 3-2), disputé le 12 octobre à Ouagadougou, comptant pour l'aller du tour des barrages qualificatif à la coupe du monde 2014.



## Solution Samurai-sudoku N°409

5	9	7	8	1	2	6	3	4
8	6	2	5	3	4	7	1	9
4	1	3	7	6	9	8	5	2
6	7	4	1	2	8	3	9	5
3	2	1	6	9	5	4	8	7
9	5	8	3	4	7	2	6	1
7	3	6	4	5	1	9	2	8
2	8	5	9	7	3	1	4	6
1	4	9	2	8	6	5	7	3

1	6	9	4	8	2	5	7	3
7	2	4	5	3	6	8	1	9
5	8	3	1	9	7	2	4	6
2	9	7	3	6	4	1	5	8
6	4	5	7	1	8	3	9	2
8	3	1	9	2	6	5	4	6
3	5	6	7	8	4	9	2	1
4	9	2	6	7	1	3	8	5
8	5	1	9	2	3	7	6	4

## Solution Mots Croisés N°409

CINTEGABELLE  
OTARIE■OSIER  
MAGISTER■ERG  
PIECETTES■NO  
LP■ONEREUSES  
AU■TARISSE■T  
I■BEC■V■PRIE  
SPATH■IMITER  
AILS■VENCE■O  
NEE■TIR■I■CL  
CUZCO■ERODE■  
EXERCES■NASE

6	7	5	9	2	8	3	1	4	6	9
3	2	1	5	6	4	7	8	9	1	2
8	4	9	1	7	3	2	6	5	3	8
5	8	6	2	3	9	4	7	1	5	3
2	9	7	4	5	1	8	3	6	2	7
4	1	3	7	8	6	9	5	2	4	1
1	3	8	6	4	2	5	9	7	3	6
7	6	4	8	9	5	1	2	3	4	3
9	5	2	3	1	7	6	4	8	5	2

## Solution Mots Fléchés N°409

KIRGHIZISTAN  
AVIRON■VP■XI  
LETAL■TRALEE  
ESTUAIRE■IIR  
I■E■NAISSEZ■  
DARD■KASUGAI  
OS■EGO■E■ENE  
SPOT■URSS■ZN  
CIVETTE■CHIA  
ORAN■IULE■B■  
PELURES■VAAL  
E■EEE■SIERRE

## MONDIAUX-2013 DE BOXE

**Mohamed Flissi dans la cour des grands**

Le boxeur algérien Mohamed Flissi a réalisé une performance de taille en remportant, samedi à Almaty (Kazakhstan) la médaille d'argent des Mondiaux-2013, permettant ainsi à l'Algérie de renouer avec la consécration mondiale après 18 ans de disette.

A 23 ans, Flissi se taille une place de choix dans la hiérarchie mondiale de sa catégorie (49 kg) et inscrit, du coup, son nom et celui de l'Algérie au palmarès de la boxe mondiale. La dernière médaille de la boxe algérienne aux championnats du monde remonte à 1995. Elle a été l'œuvre de Noureddine Medjhoud qui avait décroché l'argent aux Mondiaux de Berlin. En 1991 aux Mondiaux de Sydney, le défunt Hocine Soltani avait remporté la médaille de bronze (plumes).

A Almaty, Flissi a gagné avec brio ses combats, avant de s'incliner en finale face au Kazakh Zhabayev Birzhan (N°1 mondial) qui a évolué, de surcroît, devant son public. L'Algérien avait battu auparavant, le Mexicain Velazquez Joselito, le Chinois L. V. Bin, le Brésilien Lourenco Patrick et le Costaricien David Rodriguez.

La consécration de Mohamed Flissi, qui a frappé fort lors du rendez-vous 2013 d'Almaty, sera certainement un fort stimulant en vue des futures échéances, notamment les jeux olympiques de 2016 à Rio De Janeiro (Brésil). Pour le boxeur algérien, la performance d'Almaty représente «le couronnement d'années de tra-

vail, de préparation et de sacrifices». «Cette médaille est le fruit des gros sacrifices (...) Je me suis préparé durement pour ce rendez-vous. Je suis heureux d'avoir gagné cette médaille qui vient après une grande souffrance. C'est une consécration bien méritée», a déclaré le pugiliste à l'APS.

Flissi s'est félicité, à cette occasion, des encouragements que lui ont prodigués ses coéquipiers durant cette compétition, et des «conseignes précieuses de l'ensemble du staff technique. «Ce succès est également le couronnement du travail sérieux que nous avons entamé depuis des années», a ajouté Flissi, rendant hommage à ses entraîneurs et au directeur technique national, Mourad Meziane pour son «appartement technique et moral aux boxeurs». La médaille de Flissi est la deuxième réalisée par l'entraîneur national Abdellah Djellab, après celle, en bronze, décrochée par son ancien protégé, Hocine Soltani lors des Mondiaux de Sydney 1991.

A ce sujet, le coach national s'est montré «comblé» par cette performance, «Je suis très content de réaliser ma deuxième médaille aux championnats du monde», s'est-il félicité. Il a tenu à dédier cette médaille à tout le peuple algérien et au mouvement sportif national qui célèbre le 50<sup>e</sup> anniversaire du Comité olympique algérien (COA).

**Objectif : une médaille olympique à Rio**

Sérieux et persévérant, le sociétaire du Groupe sportif pétrolier (GSP) se projette déjà vers l'avenir. Son objectif : décrocher une médaille olympique. L'enfant prodige de Boumerdes, s'affirme d'année en année, réussissant un parcours d'un champion. En 2010, Flissi a intégré l'équipe nationale (seniors) à l'âge de 21 ans, suivi d'une première consécration en 2011 aux jeux africains de Maputo (Mozambique) où il a décroché la médaille d'argent dans la catégorie mi-mouches. Il a remporté également la médaille d'or au tournoi qualificatif aux jeux olympiques de Londres 2012, qui s'est déroulé du 28 avril au 5 mai 2012 à Casablanca (Maroc), en



battant en demi finale le champion en titre de la catégorie (-49 kg) le camerounais Thomas Essonba. Ensuite, Flissi avait décroché avec brio une médaille d'or aux jeux méditerranéens de Mersin en Turquie (18-30 juin), où l'Algérie avait réussi un «exploit historique» en remportant cinq titres sur les 10 mis en jeu et une en bronze, et terminant en tête du ta-

bleau général par équipes, devant l'Italie (2 or, 1 argent et 4 bronze) et la Turquie (1 or, 4 bronze et 3 argent). Sa constance à l'effort, son enthousiasme et sa bonne technique font de lui désormais un grand nom dans le monde du noble art, estiment les techniciens.

**CHAMPIONNAT DU MONDE 2013 DE JUDO (JUNIORS)  
Houd Zourdani à la 5<sup>e</sup> place**

Le judoka algérien Houd Zourdani (-66 kg) s'est classé à la 5<sup>e</sup> place aux championnats du monde juniors-2013 qui se déroulent à Ljubljana (Slovénie). Zourdani a été battu en demi-finale par le Japonais Yuuki Hashiguchi qui a été sacré par la suite champion du monde après sa victoire en finale devant son compatriote Sho Tateyama. Re-

pêché pour la finale en vue de l'obtention de la médaille de bronze, l'Algérien s'est incliné à nouveau face au Français Jérémie Moreira. Auparavant, Zourdani avait réalisé un excellent parcours, en remportant ses trois premiers combats face au Russe Zaur Kalashov, à l'Arménien Arsen Ghazaryan, puis face au Serbe Marco Vuketic.

**Publicité**

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**  
**Direction des Travaux Publics**  
**de la wilaya de Djelfa**

► NIF : 408015000017094  
► Opération : SF5.521.8.262.117.07.01  
► Intitulée de l'opération : Dédoublement de la RN1 sur 50 km

**MISE EN DEMEURE N° 02**

- Vu le marché n°85/2013 du 09/01/2013 visé par CF n°957/2013 du 16/05/2013 avec l'entreprise ETPR ASSLOUNI HAKIM , relatif à : Lot18 Achèvement des travaux du corps de chaussée, drainage et d'assainissement de la RN1 du PK28 au PK250 sur 08 km
- Vu l'Ordre de service n°110 notifié le 26/05/2013 au partenaire Cocontractant prescrivant le commencement des travaux,
- Vu l'Ordre de service d'arrêt des travaux n°115/2013 notifié le 29/05/2013 au partenaire Cocontractant prescrivant l'arrêt des travaux
- Vu l'Ordre de service de reprise n°169/2013 notifié le 28/08/2013 au partenaire Cocontractant prescrivant la reprise des travaux,
- Vu la mise en demeure N°1 parut dans les quotidiens
- Vu que l'installation de chantier n'a pas encore été faite et que les travaux n'ont pas encore démarrés à ce jour
- Vu le non respect de l'entreprise vis-à-vis des ses engagements envers l'Administration quant au démarrage des travaux

L'entreprise ETPR ASSLOUNI HAKIM dont le siège social est situé Hassi Bahbah Djelfa est mise en demeure de :  
Installer le chantier et démarrer les travaux, et cela dans un délai de 08 jours à compter de la première date de parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou au BOMOP.

A défaut, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur

Direction des Travaux Publics Cité la Pépinière Djelfa 17000  
Tél : 027 87 19 08 fax : 027 87 43 05

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya D'Adrar  
Daira de Bordj Badji Mokhtar  
Commune de Bordj Badji Mokhtar

**Announce**

Sur la base de la Résolution n ° 65/13 en date du 22/08/13 , annoncée par le Président de l'Apc de Bordj Badji Mokhtar portant organisation d'un Concours sur titre d'inscription dans les spécialités suivantes : technicien supérieur en informatique

- Le Nombre de postes à pourvoir : 01

Le dossier Se compose des documents suivants :

- Demande manuscrite
- Un affidavit des obligations du service national (situation vis-à-vis du service national)
- Extrait de naissance
- Un certificat médical ( médecine générale et physiologie)
- Une copie d'un certificat de nationalité approuvé
- Extrait du casier judiciaire
- 06 photos
- Certificat de résidence
- Certificat de technicien supérieur en informatique ou d'un certificat équivalent .

Déposer ou envoyer le Dossier mentionné ci-dessus à

l'adresse du service du personnel, sis au siège de l' Assemblée Populaire Communale de Bordj Badji Mokhtar. Les dossiers doivent être déposés ou envoyés dans un délai n' excédant pas les 25 jours à compter de la date de parution de cette annonce. Tout dossier incomplet, déposé ou envoyé après ce délai ne sera pas pris en considération

## ALGÉRIE-BURKINA FASO (BARRAGE RETOUR DU MONDIAL-2014) Belfodil sera-t-il invité ou titulaire le 19 novembre prochain ?

S. Ben

**Parmi les 36 joueurs convoqués par le sélectionneur de l'Équipe nationale de football pour le match barrage retour du Mondial 2014 entre l'Algérie et le Burkina Faso, l'avant centre de l'Inter Milan, Ishak Belfodil, figure dans la liste, mais personne ne sait s'il serait simple invité ou un « acteur » de cette rencontre prévue le 19 novembre prochain au stade Tchaker de Blida.**

D'ailleurs, Belfodil était annoncé titulaire lors de la rencontre d'hier, à domicile de son équipe l'Inter Milan face à Verone, pour le compte de la 9<sup>e</sup> journée du championnat de Série A italienne de football. Et si tel retournait le cas, ça ne serait que justice pour les derniers efforts fournis par l'international algérien au sein de son club.

Est-il besoin de rappeler qu'il a été auteur d'une belle prestation lors de son entrée



en jeu sur le terrain de Turin, l'international de 21 ans a été parmi les joueurs les mieux notés par les sites spécialisés à l'issue de ce match, ce qui le met en confiance après un début de saison difficile quelques mois après son arrivée au club milanais pour un contrat de cinq ans en provenance de Parme (Série A, Italie). Son manque de temps de jeu lui avait d'ailleurs coûté sa place à l'écart du groupe de la sélection algérienne qui a

fait le déplacement à Ouagadougou pour affronter la sélection du Burkina Faso (défaite 3-2) le 12 courant en barrage aller des éliminatoires de la Coupe du monde 2014 au Brésil.

Et comme coach Vahid vient de le convoquer avec les 35 autres joueurs, il y a lieu de se demander si cette convocation de Belfodil est synonyme d'incorporation lors du match retour prévu pour le 19 novembre à Blida (50 km d'Alger), où, ne serait-il qu'un simple invité comme les deux titulaires «suspens» de ce match Belkalem et Guedioura ?

Selon toute vraisem-

blance, Belfodil a été victime du désaccord qui avait opposé le président de la FAF, M. Raouaroua qui était pour sa titularisation lors du match aller et le coach Vahid Halilhodzic qui était contre.

Mais, aux dernières nouvelles, il semble que les chances de voir Belfodil titularisé par Vahid sont bien grandes à quelques jours du début du stage des Verts prévu à partir du 11 novembre prochain.

Encore faut-il rappeler qu'au fond coach Vahid a bien raison d'avoir un tel comportement contre le joueur car celui-ci n'a pas voulu rejoindre l'Équipe nationale algérienne plus tôt. Ce qui est le cas de certains qui, sentant la qualification des Verts au Mondial bien possible, ont manifesté leur «bon vouloir» de revenir chez les Verts.

Et là, on rejoint, volontiers, le coach Vahid Halilhodzic lorsqu'il avait déclaré lors du «retrait momentané des Verts» demandé par Matmour qu'«on ne vient pas en sélection nationale quand on le veut...». Et qui se sent visé...

**CAN-2014  
DE HANDBALL  
Le Sept national algérien à pied d'œuvre à Nymburk**



L'équipe nationale de handball est à pied d'œuvre depuis vendredi soir dans la ville tchèque de Nymburk, pour un stage préparatoire qui s'étendra jusqu'au 3 novembre, en vue de la 21<sup>e</sup> Coupe d'Afrique des nations CAN 2014, prévue en Algérie du 15 au 26 janvier 2014. En vue de ce stage, au cours duquel les Verts disputeront quatre rencontres amicales internationales face à des clubs de première division locale, le sélectionneur national, Réda Zeguili, a fait un appel à un groupe élargi de 32 joueurs, dont huit évoluant à l'étranger.

A noter le retour du gardien de but du GS Pétroliers, Abdelmalek Slahdji, qui avait décidé de revenir chez les Verts, après avoir s'être retiré en décembre 2012. Par ailleurs, la présence du pivot et capitaine de Dunkerque (div 1 française), Mohamed Mokrani, pour ce regroupement, reste incertaine en raison d'une blessure au nez.

Il s'agit du premier regroupement de l'équipe nationale, au complet, depuis le dernier championnat du monde 2013, disputé en janvier dernier en Espagne. Lors de la CAN 2014, l'Algérie évoluera dans le groupe B, avec le Maroc, l'Angola, le Congo, le RD Congo et le Nigeria.

**CAN 2014  
DE HANDBALL  
(DAMES/PRÉPARATION)  
L'équipe algérienne s'incline devant Fehervar (29-25)**

L'équipe algérienne de handball (dames) s'est inclinée vendredi face aux hongroises de Fehervar (29-25, mi-temps 16-11), en match amical préparatoire disputé en Hongrie, en vue du championnat du monde en décembre prochain en Serbie, et la Coupe d'Afrique des nations CAN 2014 prévue en Algérie (15-26 janvier 2014).

Il s'agit du quatrième test amical pour les joueuses du sélectionneur national, Mourad Aït Ouarab, depuis le début de leur regroupement en Hongrie.

Les coéquipières de Tizi Nabilia avaient remporté leur deux premiers matchs, face aux deux clubs hongrois de MTK Budapest (34-27) et Ipress Center VAC (21-20). Jeudi, la sélection nationale s'est inclinée face à la formation de l'ERD Handball (30-23).

Lors du championnat du monde, prévu en Serbie du 6 au 22 décembre prochain, l'Algérie évoluera dans le groupe B, avec la Serbie (pays hôte), le Danemark, le Brésil, le Japon, et la Chine.

En Coupe d'Afrique, les joueuses algériennes évolueront dans le groupe A, avec la RD Congo, le Cameroun, et le Sénégal.

APS

## LE MILIEU INTERNATIONAL OFFENSIF BURKINABÉ D'ÉVIAN THONON-GAILLARD (LIGUE 1 FRANÇAISE), DJAKARIDJA KONÉ

### «Conscients de l'importance de la tâche qui nous attend à Blida»



Le milieu international offensif burkinabé d'Evian Thonon-Gaillard (Ligue 1 française de football), Djakaridja Koné, a affirmé samedi que les «Étalons» sont «conscients» de la mission qui les attend face à l'Algérie le 19 novembre au stade Mustapha Tchaker de Blida (19h15), en match retour des barrages qualificatifs au Mondial 2014.

«Nous sommes conscients de l'importance de la tâche qui nous attend à Blida et nous savons très bien que l'opportunité qui se présente à nous, celle d'être présent au Brésil, ne se représentera pas souvent. Cela va être très difficile en Algérie, mais on va se battre, car on a une très bonne équipe avec énormément de qualités», a indiqué Koné au site spécialisé Footafrica365. Au match aller dis-

puté le 12 octobre à Ouagadougou, le Burkina Faso l'avait emporté sur le score de 3 à 2. Djakaridja Koné s'était distingué lors de cette première manche en inscrivant le second but de son équipe. «Nous étions tous très heureux après la fin du match, car c'était très difficile.

puté le 12 octobre à Ouagadougou, le Burkina Faso l'avait emporté sur le score de 3 à 2. Djakaridja Koné s'était distingué lors de cette première manche en inscrivant le second but de son équipe. «Nous étions tous très heureux après la fin du match, car c'était très difficile.

Nous avions mal entamé la rencontre, heureusement qu'en seconde période, on s'est repris et la victoire était au bout. Nous étions tous satisfaits à la fin du match, car nous avons désormais un avantage sur l'Algérie et nous allons nous battre pour le garder à Blida où on ira décrocher notre qualification au Mondial», a-t-il ajouté. «Nous, on se focalise sur notre équipe, notre jeu et non sur l'équipe d'Algérie. Nous aurons un regroupement avant le match durant lequel nous allons corriger nos lacunes», a-t-il conclu. L'équipe du Burkina Faso est attendue le 15 novembre à Alger, soit quatre jours avant le match décisif. Les «Étalons» devront effectuer trois séances d'entraînement avant la rencontre, au rythme d'une séance par jour.

## CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE L1

### (10<sup>e</sup> JOURNÉE)

### Le match MCEE - MCO avancé au vendredi 1<sup>er</sup> novembre

La rencontre entre le MC El-Eulma et le MC Oran, comptant pour la 10<sup>e</sup> journée du championnat d'Algérie de Ligue 1, a été avancée au vendredi 1<sup>er</sup> novembre, a indiqué hier la Ligue de football professionnel (LFP). Le coup d'envoi de cette confrontation, qui se déroulera au stade Messaoud Zeggar d'El-Eulma, a été fixé à 16h45, précise-t-on de même source. Les autres matches de cette 10<sup>e</sup> journée auront lieu samedi à 16h00 et 18h00.

#### Le programme des rencontres :

Vendredi : MC El-Eulma - MC Oran (16h45)  
Samedi : USM El-Harrach - ASO Chlef (16h00)  
CA Bordj Bou Arréridj - MC Alger (18h00)  
JS Kabylie - RC Arbaâ (18h00)  
USM Alger - CRB Aïn Fekroun (18h00)  
CS Constantine - CR Belouizdad (16h00)  
JS Saoura - JSM Béjaïa (16h00)  
MO Béjaïa - ES Sétif (18h00).

## TOURNOI NATIONAL DE FOOTBALL D'anciens joueurs du MCO, de l'ESS, de l'USMB et du MBB attendus à Bouira

Un tournoi national de football sera organisé, les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre à Bouira, avec la participation d'anciens joueurs du MC Oran, de l'Entente sportive de Sétif, de l'USM Blida et du Mouloudia de Bouira (MBB), a-t-on appris, hier, auprès des organisateurs.

Le coup d'envoi de ce tournoi sera donné, jeudi prochain, à partir de 14h, à l'ancien stade Bourouba-Said de la ville de Bouira, a précisé M. Salah Aït Yahiatène, dirigeant du club local (MBB). «Cette manifestation sportive est initiée par la commune de Bouira pour rendre hommage aux anciens joueurs des équipes participantes, à l'occasion de la commémoration du 59<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale», a-t-il dit. Des vétérans qui ont fait les beaux jours de l'Entente de Sétif, y seront présents, à l'image de Zorgane Maliki et de Osmani, et Benamar du MC Oran, et autres anciennes gloires de l'USM Blida, tels les frères Zouani Bilal et Redha, a relevé M. Aït Yahiatène. A l'issue du tournoi, des trophées seront remis aux équipes participantes. D'anciens joueurs et membres du MBB seront également honorés à cette occasion, a indiqué M. Aït Yahiatène.

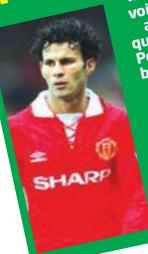
## QUAND GIGGS SE RETROUVE EN JANUZAJ...

Le nouveau prodige de Manchester United, Adnan Januzaj a été encensé par Ryan Giggs qui 22 ans plus tôt vivait la même situation. Le manager de Manchester United, David Moyes, espérait pouvoir conserver sa perle belge, Adnan Januzaj. Malgré l'approche de la Juventus et du PSG comme Le 10 Sport l'a révélé dans son édition actuellement en vente en kiosque, Manchester United a réussi à faire pencher la balance de son côté en obttenant une nouvelle signature du joueur qui a assuré sa présence pour les cinq prochaines années.

### C'ÉTAIT IL Y A 22 ANS...

L'ascension assez exceptionnelle d'Adnan Januzaj à Manchester United rappelle celle de Ryan Giggs qui a percé de la même manière en 1991. Le Gallois s'en souvient. « À l'époque, je me suis dit que je devais continuer à faire ce que je faisais en équipe jeune et avec la réserve car c'est de cette façon que j'avais réussi à rejoindre l'équipe première », a déclaré Giggs comme le relate le *Daily Star*, pour tenter d'expliquer la voie que doit suivre Januzaj.

### GIGGS PRÉVENANT



« C'est formidable de le voir, c'est un génie. Il est au bon endroit et j'espère qu'on va le voir se développer. Pour l'instant il fait les choses bien. Les conseils viendront si les choses se dégradent. Les jeunes ont toujours un moment une baisse de forme, c'est inévitable. Pour le moment, on le laisse prendre du plaisir car tout le monde a apprécié ces deux dernières prestations avec Manchester United » a ajouté Ryan Giggs.



### Pirlo aurait reçu une offre d'un club anglais !

À 34 ans, Andrea Pirlo continue d'affoler les plus grosses écuries européennes. Tottenham serait passé à l'action pour le milieu de la Juventus. Courtisé par le Real Madrid, Arsenal, Chelsea ou encore Manchester United, Andrea Pirlo a une offre en sa possession. Mais elle ne vient pas de l'un des clubs précédemment cités. Selon le *Daily Star*, c'est le Tottenham d'André Villas-Boas qui aurait bougé en premier dans ce dossier en soumettant un contrat de trois ans au milieu de terrain italien et en espérant pouvoir conclure le deal en janvier prochain...

## Balotelli ne fera pas sa vie à Milan

Au sommet de sa carrière depuis qu'il est à l'AC Milan, Mario Balotelli a inscrit 15 buts lors de ses 17 matches de Serie A disputés sous les couleurs des Rossoneri. Mais alors que le joueur semble s'éclater du côté de San Siro, il projette déjà de quitter l'Italie.



### Robinho veut rester 10 ans

Robinho aurait pu partir cet été de l'AC Milan. Désireux de récupérer des liquidités en vue notamment de faire signer Keisuke Honda, le club lombard a failli laisser son Brésilien signer dans un club de son pays, ou à Monaco. Mais finalement, les Rossoneri ont fait volte-face et prolongé son contrat jusqu'en 2016. Dans un entretien accordé au *Corriere della Serra*, l'attaquant a dévoilé ses ambitions : « Je suis heureux parce que je joue tout simplement et que mon frère Kaka est arrivé. Je veux vivre une année positive, avec le Mondial 2014 au bout. Je veux rester ici 10 ans, j'ai renouvelé mon contrat et je suis orgueilleux ».



## Guardiola donne un ordre de tireurs de penalty

Josep Guardiola a annoncé vendredi qu'il allait désigner l'ordre des tireurs de penalty au Bayern Munich avant la réception du Hertha Berlin samedi en Bundesliga pour éviter toute confusion après le refus d'Arjen Robben de se charger de la tâche en C1 mercredi. « A partir de maintenant, je dirai clairement qui est N°1, N°2 et N°3 », a dit Guardiola, estimant que le problème « était bien réel mais que la page est désormais tournée ».



## BÉJAÏA: FESTIVAL INTERNATIONAL DU THÉÂTRE Clin d'œil

Arslan B.

Conférences-débats : les journées du mercredi 30 octobre, de jeudi 31 octobre et du lundi 4 novembre 2013 seront respectivement marquées par la tenue de conférences suivies de débats, à savoir, «Jawad El Assadi (Irak) le théâtre est mon paradis», «Mohamed El Kassab (Irak), le théâtre de lumière», et une rencontre avec les directeurs de théâtres régionaux d'Algérie et le directeur général de l'Institut du théâtre international (Unesco), M. Thomas Bianconé, autour du thème : «Perspectives théâtrales et échanges».

Toutes les conférences, dont les débats seront animés par le D' Amine Zaoui (écrivain-enseignant universitaire) et le D' Mohamed Laâimi (Maroc), débutteront à 10h à la cinémathèque de la place du 1<sup>er</sup>-Novembre (ex-place Gueydon).

### Veillée d'armes pour relever un défi

Les choses vont bon train, et forcément avec un monsieur de la trempe de Omar Fettouche, directeur du TR Béjaïa et pour la deuxième fois consécutive commissaire du Festival international du théâtre dans sa 5<sup>e</sup> édition à Béjaïa du mardi 29 octobre au 05 novembre 2013. «Il faudra environ 120 millions de DA pour couvrir l'ensemble des frais induits par la tenue d'un événement de cette envergure, mais nous disposons d'ores et déjà de 70 millions de DA pour le lancement du festival, tout se déroulera sans encombre, normalement, la tutelle étant constamment à l'écoute de nos doléances en pareilles occasions. D'ailleurs, je tiens à remercier la ministre de la Culture pour avoir décrété la domiciliation définitive du Festival international du théâtre à Béjaïa», selon M. Omar Fettouche lors d'un point de presse hier au TR Béjaïa. Et d'annoncer la venue du plus haut responsable de l'AARC (Agence algérienne pour le rayonnement culturel) et d'autres éminentes figures étrangères du théâtre. La nouveauté, également, cette année, ce sera l'intrusion du parthéâtre et, pour la toute première fois, un colloque ponctué de représentations d'images, ceci afin d'atténuer le caractère quelque peu fastidieux du «tout discursif».

Bonne chance, Béjaïa...

### PRIÈRE DE L'ISTISQÂA

## Des citoyens l'ont accomplie hier à Alger

Des citoyens ont accompli hier Salat El Istisqâa (prière invoquant Dieu pour que la pluie arrive) dans certaines mosquées d'Alger, dans une atmosphère de piété.

Les imams avaient consacré une partie du prêche du vendredi à «la sensibilisation» des fidèles aux vertus de ce rite et à l'importance de se tourner vers Dieu et de l'implorer en cas d'épreuves et de grandes difficultés, par la voie de la délivrance qu'est la prière.

Plusieurs imams d'Alger ont préféré accomplir la prière d'El Istisqâa dans une seule mosquée pour réunir davantage de fidèles, mais certains ont manqué au rendez-vous, en afflant vers leurs mosquées de quartier qui étaient fermées, comme la mosquée El Falah (El Afia) et El Djihad El Akbar (les Sources), a constaté l'APS.

## COMMUNICATION

# Le projet de loi sur l'audiovisuel autorise la création de chaînes thématiques avec l'insertion de programmes d'information

**Le projet de loi relative à l'activité audiovisuelle qui se trouve au niveau du parlement autorise la création de chaînes thématiques avec l'insertion d'émissions ou de programmes d'information.**

Le projet de loi présenté jeudi dernier par le ministre de la Communication, Abdellah Messahel, devant la commission ad hoc de l'Assemblée populaire nationale (APN), stipule dans son article 5 que «les services de communication audiovisuelle autorisés sont constitués de chaînes thématiques».

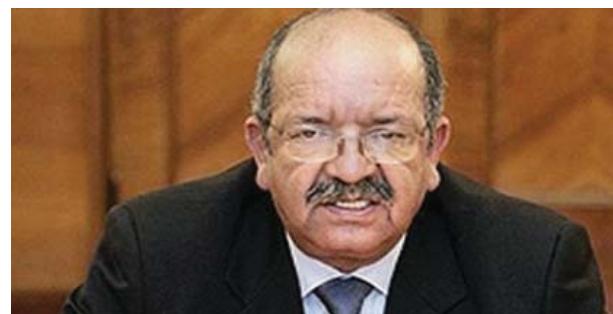
Composée de 107 articles, le projet de loi autorise dans son article 17 les chaînes de radio et de télévision à insérer des émissions ou des programmes d'information selon des volumes horaires dûment précisés dans l'autorisation d'exploitation.

L'article 18 stipule que pour être éligibles à la création de services de communication audiovisuelle thématique, les candidats doivent justifier de la nationalité algérienne, de l'exclusivité nationale du capital social de l'origine des fonds investis, de la présence de journalistes professionnels parmi les actionnaires et pour les actionnaires nés avant juillet 1942, de ne pas avoir eu une conduite contraire à la Révolution du 1<sup>er</sup> Novembre 1954.

Selon l'article 27 du projet de loi, la durée de l'autorisation délivrée pour l'exploitation d'un service de diffusion télévisuelle est de dix (10) ans. Elle est de cinq (5) ans pour un service de diffusion sonore. L'article 28 stipule que l'autorisation en question peut être renouvelée hors appel à candidature par l'autorité concédante après avis motivé de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV).

Le délai de mise en exploitation du service de communication audiovisuelle est fixé à une (1) année pour le service de diffusion télévisuelle et à six (6) mois pour le service de diffusion sonore. Dans le cas de non-respect de ces délais par le bénéficiaire, l'autorisation lui est retirée d'office. L'article 46 stipule qu'aucune autorisation d'exploitation d'un service de diffusion sonore ou télévisuelle n'est délivrée à une personne morale déjà titulaire d'une autorisation d'exploitation d'un service de communication audiovisuelle.

Concernant les dispositions communes à l'ensemble des services de communica-



tion audiovisuelle, le texte stipule, dans son article 47, qu'un cahier des charges générales pris par décret, après avis de l'ARAV, fixe les règles générales imposables à tout service de diffusion télévisuelle ou de diffusion sonore. Le cahier des charges prévoit notamment, à l'article 48, les prescriptions de respecter les exigences de l'unité nationale, de la sécurité et de la défense nationales, de respecter les intérêts économiques et diplomatiques du pays, de respecter le secret de l'instruction judiciaire, de respecter les valeurs nationales et les symboles de l'Etat tels que définis par la Constitution, de respecter les exigences liées à la morale publique et à l'ordre public et d'offrir des programmes diversifiés et de qualité. Le cahier des charges prévoit également la nécessité de s'assurer du respect des quotas de programmes fixés en veillant à ce que 60% des programmes diffusés soient des programmes nationaux produits en Algérie dont plus de 20% consacrés annuellement à la diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

#### Missions, attributions et composition de l'ARAV

Selon l'article 53 du projet de loi, l'ARAV est chargée notamment de veiller au libre exercice de l'activité audiovisuelle dans les conditions définies par la législation et la réglementation en vigueur, de veiller à l'impartialité du secteur public de l'audiovisuel et de veiller au respect de l'expression plurielle des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des services de diffusion sonore et télévisuelle.

Pour accomplir ses missions, l'ARAV dispose d'attributions, visées à l'article 54, à savoir instruire les demandes de création de services de communication audiovisuelle et se prononcer sur leur recevabilité et fixer les conditions dans les

quelles les programmes de communication audiovisuelle peuvent comporter des placements de produits ou des émissions de tête-achat. En matière de contrôle, l'ARAV exerce un contrôle, par tout moyen approprié, sur l'objet, le contenu et les modalités de programmation des émissions publicitaires. En matière consultative, l'ARAV formule des avis sur tout projet de texte législatif ou réglementaire concernant l'activité audiovisuelle.

En matière de règlement des différends, l'ARAV arbitre les litiges opposant les personnes morales exploitant un service de communication audiovisuelle et instruit les plaintes émanant des partis politiques, des organisations syndicales ou des associations, faisant état de violation de la loi par une personne morale exploitant un service de communication audiovisuelle. L'ARAV est composé de neuf (9) membres nommés par décret présidentiel, dont cinq (5) désignés par le président de la République, deux (2) membres non parlementaires, proposés par le président du Conseil de la nation, et deux (2) membres non parlementaires, proposés par le président de l'Assemblée populaire nationale.

Aux termes de l'article 57 du projet de loi, les membres de l'ARAV sont choisis pour leur compétence, leur expérience et l'intérêt qu'ils accordent à l'activité audiovisuelle. Ils sont désignés pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une seule fois, sachant que ce mandat est incompatible avec tout mandat électif, tout emploi public, toute activité professionnelle ou toute appartenance à la direction d'un parti politique.

Il est interdit à tout membre de l'ARAV d'exercer une activité liée à toute activité audiovisuelle durant les deux années qui suivent la fin de son mandat.



Le chef de cabinet par intérim au ministère des Affaires religieuses et des wakfs, Bouzid Boumediene a indiqué qu'il a été convenu au niveau de plusieurs mosquées d'effectuer cette prière dans une seule mosquée, choisie dans la même zone, néanmoins les autres wilayas concernées par la sécheresse ont eu la liberté de choisir l'heure de prière qui leur convient. «Les wilayas qui ont enregistré des précipitations ne sont pas concernées par cette prière», avait indiqué mercredi un communiqué du ministère. Dans son communiqué, le ministère des Affaires religieuses et des wakfs avait appelé les Imams et l'ensemble des citoyens à accomplir Salat El Istisqâa à travers toutes les wilayas qui n'ont pas enregistré jusqu'à là des précipitations.

APS